



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

141^e ASSEMBLÉE DE L'UIP ET RÉUNIONS CONNEXES

Comité exécutif
Point 7
Conseil directeur
Point 5

EX/282/7b)-P.1
CL/205/5-P.1
19 septembre 2019

Projet de budget consolidé 2020

130 ans d'action en faveur des parlementaires et de la démocratie

L'Union interparlementaire (UIP) est l'organisation mondiale des parlements. Première organisation politique multilatérale du monde, fondée en 1889, elle œuvre en faveur de la coopération et du dialogue entre les nations. À l'heure actuelle, l'UIP rassemble quasiment tous les parlements nationaux du monde. Engagée en faveur de la démocratie, de la paix et des droits de l'homme, elle aide les parlements à se renforcer, à s'ouvrir aux jeunes et aux femmes et à devenir plus représentatifs. Deux fois par an, l'UIP rassemble plus de 1 500 parlementaires et autres délégués à l'occasion d'une Assemblée mondiale, qui apporte une dimension parlementaire aux travaux de l'ONU et à la mise en œuvre des objectifs mondiaux à l'horizon 2030.

Le budget consolidé 2020 traduit en termes financiers le programme qui continuera de mettre en œuvre la Stratégie révisée de l'UIP pour 2017-2021 au cours de l'exercice à venir. Le budget prévoit des dépenses de fonctionnement brutes de 17,8 millions de CHF pour l'année et il est financé en majeure partie par les contributions des Membres, estimées pour 2020 à 10,96 millions de CHF. Ces recettes ordinaires seront complétées par des contributions volontaires de divers donateurs, d'un montant attendu de 5,07 millions de CHF, c'est-à-dire 28 % du budget total.

L'équité entre les sexes est intégrée dans l'ensemble des activités et de la structure de l'UIP et trouve son expression dans le budget. Globalement, le total des fonds affectés aux activités relatives à l'égalité homme-femme s'établit à 1,34 million de CHF, soit 8 % du budget consolidé.

L'UIP projette de continuer de soutenir, comme elle le fait depuis longtemps, les efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques. Elle entend continuer à mettre de côté, chaque année, des fonds visant à atténuer son empreinte carbone et à soutenir l'action des parlements visant à mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le climat et le *Plan d'action parlementaire sur les changements climatiques*.



#IPU139

Pages

1.	Introduction	3
1.1	Synthèse du Secrétaire général	3
1.2	Projections à moyen terme.....	7
1.3	Incidences sur l'environnement.....	8
1.4	Égalité des sexes – Analyse	9
2.	Recettes	10
2.1	Contributions des Membres	10
2.2	Contributions du personnel et autres recettes	10
2.3	Contributions volontaires	10
3.	Dépenses	12
3.1	Objectifs stratégiques	12
	Objectif 1 – Rendre les parlements plus forts et plus démocratiques	12
	Objectif 2 – Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes ...	15
	Objectif 3 – Protéger et promouvoir les droits de l'homme	17
	Objectif 4 – Contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité	19
	Objectif 5 – Promouvoir le dialogue et la coopération interparlementaires.....	22
	Objectif 6 – Promouvoir l'autonomisation des jeunes	24
	Objectif 7 – Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement.....	26
	Objectif 8 – Comblé le déficit démocratique dans les relations internationales.....	28
3.2	Catalyseurs.....	30
	Gouvernance et contrôles internes efficaces	30
	Visibilité, plaidoyer et communication	31
	Intégration des questions de genre et approche fondée sur les droits	33
	Un Secrétariat efficace et doté des ressources adéquates.....	34
3.3	Provisions et subventions	36
3.4	Dépenses d'équipement.....	37
3.5	Secrétariat	38
4.	Tableau des contributions	39

1. Introduction

1.1 Synthèse du Secrétaire général

1. Aux termes du programme et budget pour 2020, l'UIP poursuivra la mise en œuvre de sa Stratégie pour 2017-2021. Son programme de travail portera sur la gouvernance démocratique, l'égalité des sexes, les droits de l'homme, la consolidation de la paix, le développement durable et l'autonomisation des jeunes. Le dialogue politique, la coopération et l'action parlementaire permettront d'atteindre tous les objectifs stratégiques de l'UIP. Comme à l'accoutumée, le Sous-Comité des finances du Comité exécutif a été associé à l'établissement du budget pendant toute la durée de l'opération, a donné des orientations au Secrétariat et en a supervisé l'exécution.
2. Après six années de forte baisse des contributions entre 2011 et 2016, avec une diminution de plus de 2 millions de CHF sur une base annuelle, le budget a commencé à se stabiliser à partir de 2017. Aucune hausse des contributions totales des Membres n'est intervenue entre 2018 et 2019, mais la hausse de ces contributions telle que prévue devra avoir lieu en 2020 pour couvrir les coûts engendrés par la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement. Le projet de budget propose également de renforcer les capacités en ressources humaines de l'Organisation. Ceci étant, le montant total des contributions restera bien en-deçà du niveau atteint en 2007. Le barème des quotes-parts de l'UIP est calqué sur celui de l'Organisation des Nations Unies (ONU), avec quelques ajustements mathématiques pour tenir compte des effectifs différents des Membres, et il est automatiquement ajusté chaque fois que le barème de l'ONU change (voir pages 45-48). Le barème des Nations Unies a été actualisé cette année et le nouveau barème a été appliqué à l'année 2020.
3. Les résultats du programme de l'UIP dépendront de l'intérêt des parlements et de leur mobilisation en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment les Objectifs de développement durable (ODD), le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et l'Accord de Paris sur le climat. Les parlements ont fait preuve de disponibilité pour l'élaboration de ces instruments, qui leur reconnaissent un rôle prépondérant en matière de mise en œuvre et de contrôle et l'UIP surveillera les résultats et l'impact de leurs travaux grâce à une approche plus ciblée et analytique de la gestion axée sur les résultats. Ils aideront les parlements, à mesure qu'ils intégreront les ODD à leurs travaux, à acquérir les compétences nécessaires pour répondre aux attentes. Les parlements continueront en effet de s'équiper pour être en état de relever les défis des ODD. Le temps passe vite et il faut intensifier les efforts si l'on veut que les ODD puissent être réalisés avec succès d'ici 2030. En diversifiant ses sources de financement auprès de ses différents partenaires financiers, l'UIP a pu maintenir à la fois un niveau d'activités stable et garder les contributions de ses Membres à des niveaux bas, comparables à ceux appliqués voici plus de dix ans.
4. Les deux Assemblées statutaires se tiendront comme à l'accoutumée, ainsi que les réunions ordinaires du Conseil directeur, du Comité exécutif (jusqu'à trois par an) et des autres comités et organes statutaires. En 2020, la première Assemblée doit se tenir à Genève et la seconde au Rwanda. Les objectifs de programme de l'UIP seront mis en œuvre et certaines dépenses d'activités de programme seront imputées au budget des contributions volontaires en 2020, comme par le passé. Le Secrétariat continue de faire des économies dans toutes les divisions et domaines d'activité en appliquant un contrôle rigoureux sur toutes les dépenses.
5. Des efforts systématiques ont de nouveau été déployés pour intégrer dans le budget 2020 une série d'activités issues de la vision de la Présidente de l'UIP (EX/278/5-P.1). Ces efforts concernent notamment l'élaboration de la stratégie de communication et de ses composantes et une allocation budgétaire pour des activités destinées à accroître le nombre de membres. Les Assemblées serviront de plateforme pour mener à bien certaines activités, notamment le point 2.3 (coordination avec les organisations parlementaires). Un financement de base supplémentaire a été provisoirement inscrit au budget 2020 pour compléter certaines activités, notamment un séminaire régional pour les pays non affiliés (50 000 CHF), les normes relatives à la transparence et la redevabilité (15 000 CHF) et une allocation budgétaire, si nécessaire en 2020, pour un Sommet P20 (25 000 CHF). En 2020, les commémorations du 130^e anniversaire de l'UIP s'étaleront jusqu'à la Journée internationale du parlementarisme et 50 000 CHF ont été budgétés pour les activités et la publicité prévues.

6. Le site web et la présence de l'UIP sur les réseaux sociaux sont au cœur de la nouvelle Stratégie de communication. Des fonds doivent être affectés chaque année à la tenue et à la remise à jour du contenu du site web pour qu'il reste dynamique et pertinent et susciter un nouvel intérêt pour l'UIP par le biais des réseaux sociaux. Des fonds sont prévus à cet effet dans le budget, au titre de la visibilité, de la communication et des projets d'investissement. La nouvelle plateforme de données ouvertes de l'UIP et ses publications, notamment le suivi du Rapport parlementaire mondial, viendront, elles aussi, renforcer l'image de l'Organisation ainsi que ses collectes de fonds.
7. L'égalité des sexes et les droits de l'homme sont, tous deux, intégrés à toutes les activités inscrites dans la Stratégie 2017-2021 de l'UIP. La politique relative à l'intégration de la dimension du genre, qui doit améliorer le fonctionnement et l'efficacité de l'UIP, continuera d'être mise en œuvre dans toutes les activités de l'Organisation, ce qui impliquera l'exécution de son plan d'action, la formation du personnel et la mise au point de mécanismes et d'outils permettant de garder la dimension du genre au centre de toutes les activités. L'UIP a commencé à appliquer à toutes ses activités une approche fondée sur les droits, en veillant à ce que ces deux démarches apportent de la cohésion à son action.
8. Les contributions volontaires au financement des programmes de l'UIP devraient augmenter d'environ 1 million de CHF en 2020, notamment en raison de l'ampleur nouvelle donnée aux activités relatives à la paix et à la sécurité relevant de l'Objectif 4 de la Stratégie de l'UIP. Dans ce cadre sont notamment prévus la consolidation d'un partenariat entre l'UIP et l'Organisation des Nations Unies pour aider les parlements à contribuer efficacement aux efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et l'élargissement des activités en faveur de la paix. Le financement octroyé par le Bangladesh, le Bénin, la Chine, les Émirats arabes unis et le Qatar donne à l'UIP les moyens d'accroître sa contribution à cet objectif. La lutte contre le terrorisme est devenue une préoccupation majeure pour l'ensemble des parlementaires du monde et les résolutions de l'UIP demandent à l'Organisation de coordonner son action avec l'ONU et à ses Membres d'assumer leur rôle dans la consolidation de la paix et la mise en œuvre des résolutions et stratégies de lutte contre le terrorisme.
9. Le nouvel accord de financement conclu en 2019 avec l'Agence suédoise d'aide au développement international (ASDI) court jusqu'en décembre 2021. En vertu de ce partenariat à long terme avec l'UIP, l'ASDI continue à soutenir la mise en œuvre de l'ensemble des objectifs de la Stratégie de l'UIP, en particulier ceux de la démocratie et du développement. De nouvelles sources de soutien financier extérieur pluriannuel sont également envisagées. Des discussions en ce sens sont en cours avec les parlements de la Chine, des Émirats arabes unis et du Qatar, ainsi qu'avec le Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada, Irish Aid et la Fondation Julie Ann Wrigley.
10. Diverses autres activités énoncées dans la vision de la Présidente de l'UIP nécessiteront des fonds extrabudgétaires provenant de donateurs et seront intégrées dans les ressources fournies par les donateurs. À chaque fois que les processus et les outils de mise en œuvre nécessiteront la tenue d'ateliers ou des services de consultants, ces ateliers et services devront être pris en compte dans les propositions et les ressources fournies par les donateurs. Certains travaux sur le genre (7.5) et les jeunes (8.10) seront également financés par des ressources extrabudgétaires, de même que les activités du Centre pour l'innovation au parlement (3.4). Une fois qu'ils auront été formulés, les futurs produits et les outils destinés à mettre en œuvre la Stratégie de communication devront également être financés. Les activités ne peuvent être mises en œuvre qu'après obtention des financements.
11. D'autres partenariats sont en discussion mais, dans la plupart des cas, l'issue des démarches ne sera probablement connue qu'après l'approbation du budget 2020. Aux fins de l'établissement de celui-ci, nous n'avons pris en compte que les ressources quantifiables déjà promises ou les rentrées ayant de fortes chances de se concrétiser. De toute façon, aucune somme ne sera dépensée ni engagée tant que les dons n'auront pas été officiellement confirmés par la signature d'un accord. Si l'UIP réussit à mobiliser davantage de fonds, le Secrétariat ne tardera évidemment pas à entreprendre de nouvelles activités.

12. Le solde du Fonds de roulement (FR) s'établissait à 8,8 millions de CHF à la fin de l'exercice 2018, dont 6,7 millions de CHF de liquidités et de fonds disponibles, le reste correspondant à des ajustements comptables de mise en conformité avec les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) qui ne peuvent être réalisés en espèces. La part des liquidités du Fonds de roulement se situe actuellement à 82 % du niveau fixé par le Comité exécutif en 2006 (à une époque, cependant, où les financements extérieurs ne représentaient qu'une fraction de leur montant actuel).
13. En 2012, la mise en conformité avec les normes IPSAS a eu pour effet de revaloriser le bâtiment du Siège, ce qui a entraîné une augmentation directe du Fonds de roulement. En 2013, l'application d'une norme IPSAS a obligé à amortir le prêt de longue durée de la FIPOI de la Confédération helvétique et a encore augmenté la valeur du Fonds de roulement. Ces plus-values ont eu pour effet d'alourdir les charges d'amortissement, qui doivent être absorbées par le budget annuel. Le Conseil directeur a traditionnellement choisi de financer ces écritures comptables à partir des réserves afin d'éviter de réduire les activités inscrites au budget de l'UIP. Comme le Conseil directeur en a décidé pour les budgets 2014-2019, il est à nouveau proposé pour 2020 et les années suivantes que le Secrétariat soit autorisé à puiser dans le Fonds de roulement les montants correspondant à la charge supplémentaire que représente, pour 2020, l'amortissement annuel du bâtiment (60 000 CHF), du prêt de la FIPOI (60 000 CHF) et du capital immobilisé dans la réalisation du site Internet (110 000 CHF).
14. À la suite des discussions menées par le Comité exécutif et le Conseil directeur au cours de leurs dernières réunions, il est proposé d'équilibrer le budget 2020 en prélevant jusqu'à 222 000 CHF sur les liquidités du Fonds de roulement, dont 140 000 CHF seront affectés à certaines activités issues de la vision de la Présidente et 82 000 CHF au soutien requis par le Rwanda pour l'organisation de la seconde Assemblée de l'année. À l'instar des années précédentes, ce prélèvement ne sera effectué que s'il s'avère nécessaire en fin d'exercice.
15. Les activités et les contributions totales ayant augmenté, la gestion du budget ordinaire 2020 demandera des efforts minutieux, car il faudra réduire au minimum les frais de fonctionnement tout en incluant les dépenses supplémentaires nécessaires à un programme de travail et de soutien complet en lien avec les priorités clés énoncées dans la vision de la Présidente. On ne peut pas obtenir des rentrées fiables de contributions volontaires et saisir les occasions de partenariat qui s'offrent sans des efforts continus de gestion et une évaluation attentive des risques que représentent les partenariats extérieurs pour l'indépendance de l'UIP et la réalisation des objectifs stratégiques définis par ses Membres. Le Secrétariat ne relâchera pas ses efforts, couronnés de succès jusqu'ici, pour attirer de nouveaux Membres. Parmi d'autres avantages, leurs contributions aideront à alléger la charge financière des Membres actuels par une répartition plus large. Par sa Stratégie pour 2017-2021, l'UIP renouvelle son engagement de travailler à l'avènement d'un monde dans lequel chaque voix compte et où la démocratie et les parlements sont au service des citoyens pour promouvoir la paix et le développement.
16. En résumé, 2020 verra l'avènement d'une stratégie de transparence cohérente qui non seulement favorisera une plus grande ouverture de l'organisation, mais aussi une plus grande reddition de comptes, et donc une confiance accrue, du fait d'une gestion plus efficace des ressources. L'UIP doit continuer de se positionner en tant qu'organisation qui défend les valeurs inhérentes à la démocratie, notamment l'ouverture, la transparence, l'accessibilité et la redevabilité. Elle doit donc continuer de mettre en pratique ce qu'elle préconise et, ce faisant, inciter les Parlements membres à appliquer des normes plus élevées.

Prévisions par objectif stratégique, suivant l'origine des fonds (CHF)

Budget approuvé pour 2019		Budget 2020		
		Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
RECETTES				
Contributions des Membres	10 515 200	10 959 200		10 959 200
Fonds de roulement (IPSAS)	232 000	230 000		230 000
Fonds de roulement (liquidités)	190 000	222 000		222 000
Contributions du personnel	1 099 700	1 205 800		1 205 800
Intérêts	100 000	100 000		100 000
Rémunération de services administratifs	0	375 200	(375 200)	0
Autres recettes	16 000	16 000		16 000
Contributions volontaires	4 034 400		5 065 000	5 065 000
TOTAL DES RECETTES	16 187 300	13 108 200	4 689 800	17 798 000
DÉPENSES				
Objectifs Stratégiques				
1. Parlements plus forts et démocratiques	2 146 400	1 350 100	983 000	2 333 100
2. Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits de la femme	1 174 300	516 100	827 900	1 344 000
3. Protection & promotion des droits de l'homme	1 544 100	1 042 600	559 800	1 602 400
4. Contribuer à la paix à la prévention des conflits et à la sécurité	1 102 700	198 700	1 246 400	1 445 100
5. Promouvoir le dialogue & la coopération interparlementaires	3 437 600	3 849 700		3 849 700
6. Promouvoir l'autonomisation des jeunes	344 700	84 500	267 100	351 600
7. Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement	1 002 700	156 100	1 159 200	1 315 300
8. Combler le déficit démocratique dans les relations internationales	927 100	955 300		955 300
Sous-total	11 679 600	8 153 100	5 043 400	13 196 500
Catalyseurs				
Gouvernance et contrôles internes	934 300	1 006 500	21 600	1 028 100
Visibilité plaidoyer et communication	1 097 200	1 052 000		1 052 000
Intégr. genre et approche fondée sur les droits	10 000	10 000		10 000
Secrétariat efficace et doté des ressources adéquates	2 658 900	2 779 000		2 779 000
Sous-total	4 700 400	4 847 500	21 600	4 869 100
Autres charges	106 000	107 600		107 600
Suppressions	(298 700)		(375 200)	(375 200)
TOTAL DES DÉPENSES	16 187 300	13 108 200	4 689 800	17 798 000

1.2 Projections à moyen terme

17. La croissance annuelle du PIB mondial devrait se situer à 3,5 % en 2020, mais les incertitudes suscitées par les tensions commerciales et les inquiétudes relatives à la santé de l'économie mondiale continuent à fragiliser cette perspective. Les tensions géopolitiques et les incertitudes que font planer la guerre commerciale ont suscité à plusieurs reprises des remous sur les marchés, qui se ressentent depuis plus d'un an dans l'évolution des échanges internationaux. Des signes révèlent en outre que certaines économies dans le monde souffrent déjà concrètement des tarifs douaniers supplémentaires imposés récemment. Ce transfert des volumes des échanges pourrait entraîner un bouleversement psychologique majeur sur le plan de l'économie mondiale. Une large part de la croissance anticipée à l'échelle mondiale en 2020 par rapport à 2019 devrait être le fait de la stabilisation projetée (pour autant que la politique menée à l'échelle mondiale par les banques centrales accompagne ce mouvement) et de la reprise des économies en difficulté, si cette dernière n'est pas entravée par de nouvelles tensions commerciales ou une gestion anarchique du Brexit.
18. La croissance de la zone euro est actuellement estimée à 1,3 % en 2019 et 1,6 % en 2020. Cette croissance devrait gagner en vigueur sur la fin de l'année 2019 et en 2020 à la faveur de la reprise prévue de la demande extérieure et de la disparition progressive des facteurs temporaires. La croissance de la zone des marchés émergents et des économies en développement devrait avoisiner les 4,1 % en 2019 et grimper à 4,7 % en 2020. Les pays émergents et en développement du continent asiatique devraient enregistrer une croissance de 6,2 % en 2019 et 2020. En Amérique latine, l'activité de plusieurs économies a marqué un net ralentissement en début d'année. La croissance de cette région est désormais évaluée à 0,6 % en 2019. Elle devrait s'améliorer en 2020 pour atteindre 2,3 %. La croissance de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) devrait atteindre 3,0 % en 2020 et celle de l'Afrique sub-saharienne 3,6 %.
19. L'économie suisse, forte d'un marché de l'emploi dynamique et préservée de la tendance déflationniste, reste pour l'instant solide. Des difficultés pourraient toutefois se présenter en raison d'une éventuelle faiblesse de la demande extérieure, de l'intensification des tensions commerciales à l'échelle mondiale et de l'incertitude suscitée par le Brexit, qui pourraient exercer une influence délétère sur l'économie suisse ouverte par le biais des échanges commerciaux et des flux financiers. La volatilité des marchés financiers internationaux pourrait inciter à un nouveau repli vers des valeurs refuge et réduire les bénéfices des établissements bancaires. Tout nouveau retard dans la définition d'un cadre institutionnel structurant les relations entre la Suisse et l'UE et les incertitudes qui demeurent concernant certains paramètres clés de la fiscalité des entreprises et des retraites pourraient susciter l'inquiétude des investisseurs. L'économie devrait toutefois retrouver son dynamisme et la production devrait croître d'environ 1,6 % en 2020. L'éventuel assouplissement de la politique monétaire menée par la Réserve fédérale américaine, à laquelle la Banque centrale européenne pourrait emboîter le pas, pourrait cependant être source de difficultés. Dans le cadre d'un tel assouplissement général, la Banque nationale suisse (BNS) serait contrainte de trouver un compromis entre l'appréciation du CHF, la réduction des taux et l'intervention sur les marchés, ce qui l'amènerait probablement à opter pour une combinaison de ces trois options. La solidité de l'économie suisse, qui ne devrait pas se ressentir d'un certain degré d'appréciation du CHF, permet à la BNS de ne pas avoir à compenser toutes ces pressions par des mesures d'assouplissement. Le franc suisse devrait rester proche de la parité avec le dollar américain au cours de l'année à venir et s'apprécier légèrement face à l'euro à moyen terme.
20. En 2020, le niveau des contributions des Membres augmentera pour couvrir les coûts de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement et alimenter le budget central de l'UIP dans le but de renforcer les capacités en ressources humaines de l'Organisation pour les Assemblées et la gouvernance mondiale. Entre 2011 et 2016, l'UIP a réduit les contributions annuelles de ses Membres de plus de 17 %, d'où des économies cumulées de 7,5 millions de CHF pour les Membres de l'UIP depuis 2011. Les contributions des Membres demeurent donc à des niveaux équivalents à ceux du précédent millénaire. La stabilisation des contributions prévue cette année permettra à l'UIP de maintenir les contributions des Membres en dessous du niveau atteint en 2007 tout en finançant la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement. Des recettes supplémentaires seront fournies par l'affiliation de nouveaux Membres à l'Organisation, ou en réponse à des besoins définis par le Conseil directeur.

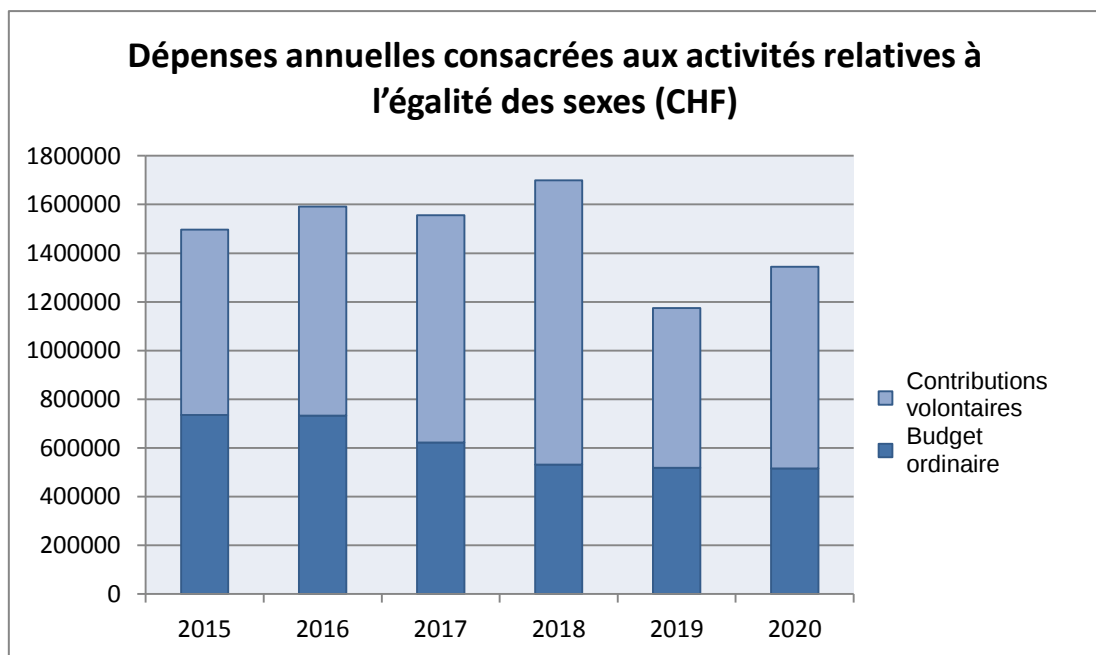
21. Les contributions volontaires devraient augmenter grâce au nouvel accord conclu avec l'ASDI, Irish Aid et au soutien des Parlements de la Chine, des Émirats arabes unis et du Qatar, entre autres. Les recettes volontaires budgétées en 2020 s'élèvent à 28 % du budget consolidé. Si des recettes supplémentaires sont collectées, les services et programmes des Objectifs stratégiques y afférents seront étendus. Par ailleurs, des projections prudentes ont encore une fois été adoptées pour ce qui concerne les intérêts et le rapport des placements en 2020, au moins jusqu'à ce que les effets de la hausse des taux d'intérêt anticipée se matérialisent.

1.3 Incidences sur l'environnement

22. Fidèle à son engagement de contribuer aux efforts planétaires de lutte contre les changements climatiques, l'UIP calcule ses émissions de gaz à effet de serre afin, d'une part, de mesurer les progrès et, d'autre part, d'identifier les domaines dans lesquels des mesures sont à prendre en priorité. Les déplacements officiels sont une composante nécessaire du travail de l'UIP et les émissions qu'ils entraînent sont évaluées et entièrement compensées. La décision de tenir chaque année l'une des Assemblées à Genève contribue à restreindre les émissions de carbone. L'UIP se distingue des autres organisations internationales par le fait qu'elle compense systématiquement depuis de nombreuses années la totalité de ses émissions de gaz carbonique.
23. L'UIP a pris des mesures pour réduire les émissions des transports locaux. De même, l'électricité qu'elle consomme provient uniquement de sources hydrauliques, selon l'offre du fournisseur local d'électricité. Comme le Siège a un système de chauffage et des contrôles des plus perfectionnés, les possibilités de réduire encore la consommation d'énergie sont limitées. Cependant, l'UIP continue de s'efforcer de s'approvisionner en matériel et en fournitures fabriqués dans le respect de l'environnement, utilise systématiquement la possibilité offerte par les imprimantes et photocopieuses d'impression recto verso, recycle le papier et les cartons et, par son initiative PaperSmart, limite la quantité des documents imprimés. L'Organisation a obtenu un certificat de respect de l'environnement de la part de PET-Recycling Schweiz attestant qu'elle recycle l'ensemble de ses déchets en PET, épargnant ainsi à l'environnement les conséquences d'émissions de gaz à effets de serre.
24. Une provision de 29 600 CHF est comprise dans le présent budget pour compenser les émissions de carbone des activités ordinaires en 2020. Cette provision compense les émissions de carbone de l'UIP en finançant des activités visant à réduire l'effet des changements climatiques.
25. Il est demandé au Conseil directeur de prélever sur la réserve prévue pour compenser les émissions d'équivalent CO₂ les fonds nécessaires en 2020 au financement de toutes les activités déployées par l'UIP en rapport avec les changements climatiques, et de compléter ainsi les fonds qu'elle devrait recevoir de donateurs volontaires pour ces activités. Actuellement, les fonds provisionnés et accumulés dans les années précédentes sont entièrement dépensés au titre de la participation parlementaire à l'atténuation des effets des changements climatiques, chaque année, et ils sont reconstitués chaque année au moyen de la provision susmentionnée.
26. L'Objectif 7 de la Stratégie 2017-2021 de l'UIP prévoit des activités supplémentaires en matière de changements climatiques. L'affectation de fonds extrabudgétaires envisagée permettrait à l'UIP de collaborer avec des institutions politiques et scientifiques de premier plan pour accroître les connaissances et les capacités des parlements à intervenir en matière de changements climatiques par le biais de la législation, de la représentation et du contrôle. Plus concrètement, les activités de l'UIP renforceraient la capacité des parlements à formuler des lois adaptées ou à réviser celles qui ne le sont pas, tout particulièrement dans l'optique de transposer l'Accord de Paris dans la législation nationale. De surcroît, en donnant la priorité aux fonctions de représentation et de communication des parlementaires, l'UIP continuerait à offrir des espaces de dialogue entre ces derniers et des intervenants de premier plan dans les enceintes internationales, notamment les négociations climatiques annuelles de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

1.4 Égalité des sexes – Analyse

27. L'UIP maintiendra le cap dans ses activités sur l'égalité hommes/femmes, notamment sur des travaux visant à encourager et à soutenir la participation des femmes à la vie politique, à protéger et promouvoir les droits des femmes en général et à renforcer l'autonomisation des femmes. Ces activités sont inscrites et font l'objet de rapports au titre de l'Objectif 2 de la Stratégie de l'UIP.
28. Le financement volontaire d'activités liées au partenariat/à l'égalité entre hommes et femmes se trouve dans une phase de transition : l'une des principales subventions a pris fin en 2018. Une nouvelle subvention d'Irish Aid d'un montant de 150 000 EUR (166 000 CHF) pour la période 2019-2020 financera ces activités au cours de la phase de transition et d'autres financements pour 2020 et au-delà font l'objet de discussions avec plusieurs donateurs. Au fur et à mesure que des fonds supplémentaires seront obtenus, ils seront affectés en 2020.
29. Les prévisions cumulées au titre du budget ordinaire et des contributions volontaires pour les activités relatives à l'égalité des sexes représentent 8 % du total du budget consolidé.



2. Recettes

2.1 Contributions des Membres

30. La majeure partie des recettes de l'UIP provient des contributions des Membres. Jusqu'en 2011, celles-ci augmentaient en moyenne de 3 % par an pour couvrir les hausses dues à l'inflation ainsi que les besoins en maintenance et en réserves. Depuis, les contributions des Membres ont été baissées à plusieurs reprises en raison des restrictions budgétaires que connaissent nombre d'entre eux, dues au ralentissement économique et aux fluctuations des taux de change. Le total des contributions a été réduit de plus de 2 millions de CHF par an, alors que le nombre des Membres de l'UIP ne cessait d'augmenter, passant de 150 à 179 de 2006 à 2019, ce qui a aussi allégé la charge financière des Membres existants. En termes réels, les recettes ordinaires de l'UIP ont été ramenées à leur niveau du tournant du millénaire. En 2020, le montant total des contributions restera bien en-deçà du niveau atteint en 2007.

ANNÉE	CONTRIBUTIONS MISES EN RECouvreMENT* (CHF)	ÉVOLUTION PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE
2006	10 544 590	3,8 %
2007	11 060 266	4,9 %
2008	11 354 900	2,7 %
2009	11 756 000	3,5 %
2010	12 046 100	2,5 %
2011	12 202 390	1,3 %
2012	10 939 900	-10,0 %
2013	10 950 800	0 %
2014	10 952 900	0 %
2015	10 601 676	-3,2 %
2016	10 056 000	-5,1 %
2017	10 238 600	1,5 %
2018	10 443 400	2,0 %
2019	10 515 200	0 %
2020	10 959 200	4,1 %

***Le nombre des Membres est passé de 150 à 179 entre 2006 et 2019**

31. En 2011, le Conseil directeur a décidé de revoir automatiquement le barème des contributions de l'UIP chaque fois que celui des Nations Unies serait modifié. Le barème de l'UIP présenté en même temps que le présent budget reflète le barème actuel de l'ONU pour 2019-2021.

2.2 Contributions du personnel et autres recettes

32. En qualité de fonctionnaires internationaux, les membres du personnel de l'UIP reversent à l'Organisation une contribution, ou impôt sur le revenu. Le taux de contribution est établi par la Commission de la fonction publique internationale. En 2020, ce système d'imposition interne générera 1 205 800 CHF de recettes brutes au bénéfice de tous les Parlements membres. Afin d'éviter une double imposition, l'UIP est tenue de rembourser aux employés de la France et du Canada la part de leur contribution correspondant à l'impôt national sur le revenu qu'ils ont dû payer.
33. Les recettes supplémentaires provenant de la rémunération de services administratifs, de la location de salles, de la vente de souvenirs, et d'autres sources annexes devraient s'élever à 16 000 CHF en 2020. Les recettes au titre des intérêts et des placements sont estimées à 100 000 CHF, étant donné que le contexte de taux d'intérêts bas persiste.

2.3 Contributions volontaires

34. La mobilisation de ressources devrait rapporter des contributions volontaires à hauteur de 28 % du budget consolidé 2020 (5,07 millions de CHF). La subvention pluriannuelle de 1,5 million d'USD accordée par le Gouvernement de la Chine continue d'aider l'UIP à exécuter ses programmes visant à renforcer les capacités des parlements des pays en développement et à contribuer au développement durable. Les Émirats arabes unis renouvellent le soutien qu'ils apportent aux programmes relatifs à l'égalité homme-femme et à la consolidation de la paix. Plusieurs parlements, dont ceux de la Chine, du Bangladesh et du Bénin, ont d'ores et déjà contribué au programme conjoint UIP-Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)-Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (BLT) 2018-2022 destiné à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Lorsque la promesse de don de 400 000 CHF de la part du Parlement de Guinée équatoriale sera reçue, elle sera consacrée à l'action en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 mais aussi dans le domaine de l'autonomisation des jeunes.

35. L'accord de financement 2014-2018 avec l'ASDI a été reconduit. Il prévoit une nouvelle subvention pluriannuelle visant à soutenir l'action de l'UIP de 2019 à 2021, particulièrement dans les domaines de la démocratie et du développement. L'UIP continue de rechercher de nouveaux donateurs potentiels. En effet, de nouvelles sources de financements lui permettraient de contribuer efficacement à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au cours des prochaines années. L'action de consolidation de la paix et contre le terrorisme devrait se développer grâce aux nouveaux flux de recettes qui se matérialisent. Le Conseil de la Choura du Qatar se propose d'octroyer un soutien financier considérable à tout un éventail d'activités en lien avec plusieurs des Objectifs de la Stratégie de l'UIP et les détails d'un nouvel accord pluriannuel sont actuellement en cours de discussion. Comme toujours, le Comité exécutif sera tenu informé des nouvelles ressources mobilisées après l'approbation du budget 2020.
36. L'UIP continuera en 2020 de collaborer avec la famille des Nations Unies et notamment avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur divers programmes de pays. Dans le cadre de l'accord trilatéral UIP-ONU DC-BLT, les partenaires travailleront conjointement à la mise en œuvre du programme sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. La subvention du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant courant jusqu'aux derniers mois de 2019 devrait être prolongée en 2020 et l'UIP a entamé des discussions de haut niveau avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en vue d'un financement supplémentaire et d'un partenariat pour mener plusieurs activités. L'UIP et ONU Femmes continuent de collaborer sur des projets au niveau des pays comme le projet de renforcement de la participation des femmes au parlement en Turquie, en faveur des femmes parlementaires et de l'égalité des sexes en Turquie. En outre, des démarches sont en cours pour mobiliser des ressources pour un projet de lutte contre la discrimination en droit conjointement avec ONU Femmes. Des discussions ont été entamées avec la Fondation Julie Ann Wrigley, basée aux États-Unis, qui apporte déjà un soutien à la recherche liée au genre.

3. Dépenses

3.1 Objectifs stratégiques

Objectif 1 – Rendre les parlements plus forts et plus démocratiques

Objectif général

Contribuer à l'édification de parlements démocratiques forts pour leur permettre de s'acquitter de leur mandat institutionnel et de mieux répondre aux aspirations des citoyens

Questions et défis en 2020

L'UIP est fermement convaincue que des parlements forts et démocratiques sont essentiels pour la démocratie, et ce principe demeure au cœur de ses activités. La qualité de la gouvernance générale d'un pays dépend de la façon dont le parlement s'acquitte de ses fonctions fondamentales, celles de législateur, de contrôle et de représentation.

L'UIP poursuivra son appui traditionnel aux parlements nationaux en matière de renforcement des capacités institutionnelles. Les activités de l'UIP renforcent ces fonctions en suivant une démarche intégrée, qui va de la recherche et de l'élaboration de normes, de lignes directrices et d'outils à leur application concrète au niveau national, notamment grâce à l'amélioration des technologies d'information et de communication. L'amélioration des fonctions fondamentales des parlements contribue aussi directement à la réalisation de l'ODD 16, en particulier des cibles 16.6 et 16.7 qui visent respectivement la mise en place d'institutions efficaces et de processus décisionnels inclusifs. Grâce à ses activités de renforcement des capacités, l'UIP offre aux parlements des conseils, des orientations et un appui les aidant à renforcer leurs propres capacités à demander des comptes à leur gouvernement, à développer leurs compétences en matière de budget et d'audit, à améliorer la transparence et à lutter contre la corruption.

L'UIP poursuivra les efforts qu'elle consent pour élaborer et promouvoir des normes et des lignes directrices garantes de bonnes pratiques parlementaires. Les activités de l'UIP visant à établir des normes, qui reposent sur l'expérience acquise par les parlements, sont menées dans le cadre d'une collaboration permettant de confronter les diverses perspectives adoptées par les parlements du monde entier. Les normes et les lignes directrices de l'UIP sont très utilisées par les parlements, mais aussi d'autres acteurs des milieux parlementaires, ainsi que par l'UIP elle-même dans son travail de renforcement des capacités.

En 2020, l'UIP continuera à renforcer les activités qu'elle mène en faveur du Centre pour l'innovation au Parlement, du contrôle parlementaire et de la base de données Parline sur les parlements nationaux. Elle publiera un nouveau Rapport mondial sur l'e-parlement et continuera la préparation d'une nouvelle édition du Rapport parlementaire mondial (la troisième). Elle collaborera avec ses partenaires à l'élaboration et à la mise à l'essai d'indicateurs parlementaires pour les cibles des ODD 16.6 et 16.7 relatives à la mise en place d'institutions efficaces et de processus décisionnels inclusifs et remplira ses obligations de dépositaire et de source de données pour l'indicateur des ODD 16.7.1 a), qui définit le nombre de femmes et de jeunes occupant des postes de décision au parlement. Des efforts doivent être consacrés en particulier à la consolidation de la stabilité démocratique dans les États récemment fragilisés.

En 2020, l'UIP continuera aussi à promouvoir et à appliquer les [Principes communs en matière d'assistance aux parlements](#), adoptés par de nombreuses entités. Un aspect essentiel des principes communs est que les parlements doivent gérer eux-mêmes leur propre programme de développement, ce qui permet ensuite d'obtenir des résultats plus efficaces et durables. Reprenant les conclusions d'une table ronde sur les Principes communs tenue en mars 2018, un guide visant à aider les parlements dans cette démarche, publié en 2019, sera promu et appliqué à toutes les activités de l'UIP. Les efforts visant à développer la démarche de gestion axée sur les résultats adoptée par l'UIP conformément aux Principes communs se poursuivront également. Les activités continueront aussi à mettre l'accent sur l'obtention de résultats reproductibles et reposant sur un apprentissage permanent.

Priorité sera donnée aux activités tendant à :

- proposer des programmes de renforcement des capacités sur mesure adaptés au contexte qui facilitent le développement autonome des parlements, de nature à instaurer des changements durables et à renforcer la démocratie ;
- faciliter l'utilisation par les parlements des outils conçus ou en cours de conception par l'UIP, notamment les outils d'auto-évaluation sur : les parlements et la démocratie, les ODD, les parlements sensibles au genre et le contrôle parlementaire, le plan d'action pour des parlements sensibles au genre et les indicateurs parlementaires relatifs aux cibles des ODD 16.6 et 16.7 ;
- poursuivre la mise en œuvre d'une approche globale des programmes qui intègre les Principes communs en matière d'assistance aux parlements et mette l'accent sur l'évaluation et la surveillance, privilégie des résultats durables et un apprentissage continu, et aboutisse à un changement réel et sache le reproduire ;
- continuer à élaborer et à promouvoir à l'intention des parlements et de leurs partenaires des outils qui les aident à mettre en pratique les Principes communs, et à tirer profit des expériences d'autrui et des enseignements tirés. L'UIP continuera également à inviter les parlements et leurs partenaires à adhérer aux Principes communs, ce qui contribuera à renforcer leur rôle d'outil précieux à l'échelle communautaire ;
- coordonner le Centre pour l'innovation au Parlement pour aider les parlements à s'adapter aux changements induits dans la société par l'ère du numérique. Le Centre est composé d'un réseau de pôles parlementaires (au nombre de huit en juillet 2019) rassemblant les parlements sur une base régionale ou thématique. Le Centre, qui aura ses propres activités de recherche, de travail en réseau et de renforcement des capacités, sera notamment chargé de la rédaction du Rapport mondial sur l'e-parlement et de l'organisation de la Conférence mondiale sur l'e-parlement. Des exemples d'innovation au parlement seront régulièrement communiqués au moyen du [Bulletin de l'innovation](#), de publication trimestrielle, ainsi que des mots-dièse [#innovation](#) [#parliament](#) sur Twitter ;
- élaborer et favoriser l'utilisation, en partenariat avec d'autres organisations, des indicateurs relatifs aux cibles des ODD 16.6 (institutions efficaces, responsables et transparentes) et 16.7 (décisions ouvertes et participatives). En 2020, un premier ensemble d'indicateurs devrait être mis à l'essai dans plusieurs parlements en prélude à sa publication ;
- s'appuyer sur les recommandations contenues dans le Rapport parlementaire mondial 2017 sur le contrôle et sur l'outil d'auto-évaluation qui s'y rapporte pour aider les parlements à mieux assurer leur fonction de contrôle ;
- entreprendre les recherches requises par la préparation de la nouvelle (et troisième) édition du Rapport parlementaire mondial sur le thème retenu au terme d'un processus de consultation tenu en 2019. Cette activité sera menée à bien en partenariat avec le PNUD et avec la contribution des parlements nationaux. Ce rapport devrait paraître en 2021 ;
- continuer à entretenir et mettre à jour le Nouveau Parline, la base de données sur les parlements nationaux, en collaborant avec le réseau de "correspondants Parline" des parlements nationaux pour garantir la précision et la fraîcheur des données y figurant et en apportant de nouvelles améliorations techniques répondant aux besoins des utilisateurs ; des efforts seront consacrés à la densification de ce réseau de correspondants ;
- mettre à la disposition du système des Nations Unies des données relatives à l'indicateur des ODD 16.7.1 a) définissant le nombre de femmes et de jeunes occupant des postes de décision au parlement ;
- mobiliser toujours plus de parlements autour de la Journée internationale du parlementarisme (30 juin) et de la Journée internationale de la démocratie (15 septembre) afin de renforcer le dialogue entre parlements et citoyens afin de faire progresser les valeurs de la démocratie ;
- publier des recherches sur des questions d'actualité intéressant les parlements ;
- maintenir la participation de l'UIP au débat international sur la démocratie, apportant une contribution parlementaire aux principaux mouvements internationaux en faveur de la démocratie et encourageant les rapprochements entre eux.

Conformément aux Principes communs en matière d'assistance aux parlements, l'UIP s'efforcera de mieux servir les intérêts des parlements en renforçant ses partenariats à tous les niveaux. Outre les liens solides tissés avec les parlements en tant que tels, la coordination et la collaboration avec les organismes travaillant en partenariat avec les parlements, les milieux universitaires et d'autres partenaires se poursuivront afin de garantir un meilleur accès à des compétences spécialisées de qualité, de veiller à la visibilité et de permettre une contribution active aux tendances les plus récentes en matière de développement démocratique.

Principaux résultats escomptés

- ✓ Au moins huit parlements auront bénéficié d'un soutien adapté et contextuel
- ✓ Utilisation des outils et documents de référence de l'UIP dans toutes les activités de soutien
- ✓ 150 adhésions aux Principes communs en matière d'assistance aux parlements et utilisation du guide d'auto-développement pour aider les parlements
- ✓ Intégration des questions relatives à l'égalité, aux jeunes, aux droits de l'homme et au Programme de développement à l'horizon 2030 dans toutes les activités, quand il y a lieu
- ✓ Mise à jour et développement de la base de données Nouveau Parline sur les parlements nationaux, renforcement du réseau de correspondants
- ✓ Coordination du travail du Centre pour l'innovation au Parlement ; de nouveaux pôles régionaux et thématiques sont mis en place
- ✓ Publication du Rapport 2020 sur l'e-parlement
- ✓ Organisation de la Conférence mondiale sur l'e-Parlement

Égalité homme-femme

L'UIP a la conviction que la participation des hommes et des femmes à la prise de décision sur un pied d'égalité est au cœur du fonctionnement démocratique. Elle croit aussi que l'intégration de la dimension du genre dans les activités du parlement contribue à la solidité de l'institution et la rend plus attentive à servir les intérêts de tous.

Le Centre de ressources documentaires de l'UIP continuera d'effectuer, entre autres, des recherches sur la participation des femmes à la vie politique et de suivre les progrès et les reculs en la matière. De nouveaux indicateurs pour l'ODD 16 feront l'objet d'un suivi afin de mieux surveiller la participation des femmes et l'intégration de la dimension de genre dans les parlements. Tous les produits de la recherche comporteront une dimension parité, reposeront sur une analyse des enjeux et des questions qui se posent pour les hommes et pour les femmes et seront adaptés aux besoins tant des uns que des autres. Tous les projets de renforcement des capacités seront conçus en application du Principe commun n° 6, qui indique que l'assistance aux parlements doit prêter la même attention aux besoins et au potentiel des femmes et des hommes. Les projets se fonderont sur une analyse des situations et des besoins des hommes et des femmes et veilleront à ce qu'hommes et femmes participent à égalité à la gestion et à la réalisation des activités. Ce faisant, l'assistance technique contribuera à la promotion de l'égalité des sexes dans et par les parlements.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2018	1 430 600	891 300	2 321 900
Approuvées pour 2019	1 322 200	824 200	2 146 400
Approuvées pour 2020	1 350 100	983 000	2 333 100
• Salaires	1 143 900	225 700	1 369 600
• Services	113 600	550 500	664 100
• Voyages	77 100	152 800	229 900
• Matériel	15 500	54 000	69 500

Objectif 2 – Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes

Objectif général

Bâtir des institutions parlementaires sensibles au genre qui favorisent le respect des droits des femmes et l'égalité des sexes, et soutenir l'autonomisation politique des femmes.

Questions et défis en 2020

Faire progresser l'égalité des sexes

L'année 2020 est une année charnière pour l'égalité des sexes. La mise en œuvre des engagements pris par les États en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes sera examinée à l'occasion du 25^e anniversaire du Programme d'action de Beijing, du 5^e anniversaire des Objectifs de développement durable et du 20^e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité. Les résultats de ces examens définiront de nouvelles orientations d'action et voies de progression. L'UIP devrait se positionner et consolider son rôle en tant que contributeur efficace à ces processus et en assurer le suivi.

Les recherches menées par l'UIP ont révélé que les progrès enregistrés en matière de représentation des femmes au parlement sont très lents. Avec une moyenne dépassant tout juste 24,3 %, la majeure partie des parlements sont encore aujourd'hui dominés par les hommes et les femmes parlementaires n'ont pas un accès égal à des postes à responsabilités ou dans les organes de prise de décision. À ce stade, aucun parlement n'a totalement institutionnalisé l'intégration des questions de genre dans son travail et aucun pays du monde n'a banni de ses cadres juridiques et politiques la discrimination (sous toutes ses formes). Dans le monde entier, encore bien trop de femmes et de filles, privées de l'égalité en matière de droits et de perspectives d'autonomisation, sont confrontées à la discrimination et à la violence.

En leur qualité d'institutions fortes et démocratiques au service de tous les peuples, les parlements ont un rôle essentiel à jouer pour faire avancer la cause de l'égalité des sexes et veiller à ce que les femmes et les filles soient autonomisées et jouissent de leurs droits. Mais la promotion de l'égalité des sexes par les parlements dépend : 1) de la mesure dans laquelle les femmes sont représentées au parlement, en tant que parlementaires et dirigeantes de cette institution et 2) de la capacité institutionnelle du parlement à incarner, défendre et faire progresser l'égalité des sexes.

En 2020, l'UIP soutiendra les parlements dans ces efforts. Elle continuera à soutenir la représentation égale des femmes et des hommes aux activités parlementaires, ainsi que l'autonomisation des femmes parlementaires. Elle continuera en outre à aider les parlements à mener des audits internes relatifs au genre et des réformes destinées à améliorer la sensibilité au genre de leur institution, ainsi qu'à faire avancer l'égalité des sexes sur les plans politique et législatif.

L'UIP veillera pour ce faire à ce que les données et l'information relatives à l'autonomisation politique des femmes soient mises à la disposition des parlementaires, ainsi que diffusées et connues dans leur milieu. Elle s'assurera en outre que ces données servent de base à des initiatives visant à promouvoir l'égalité des sexes dans la prise de décision. Elle aidera les parlements à entamer les réformes juridiques et autres initiatives destinées à faciliter l'accès des femmes au parlement et leur participation égale à la direction du parlement, ainsi qu'à ses structures, son fonctionnement et ses activités. Elle soutiendra les femmes parlementaires désireuses d'accroître leur capacité à prendre une part active à la prise de décision et de l'influencer, notamment par le biais de groupes parlementaires de femmes.

L'UIP incitera également les parlements à évaluer leur degré de sensibilité au genre pour détecter les lacunes et y remédier en facilitant la réalisation d'audits et d'évaluations portant sur le genre au moyen de l'outil de l'UIP pour des parlements sensibles au genre et en soutenant les réformes s'inspirant du plan d'action pour des parlements sensibles au genre.

L'UIP s'associera aux efforts consentis par les parlements pour faire avancer l'égalité des sexes sur le plan politique et législatif en menant des activités de sensibilisation et de diffusion des connaissances en rapport avec les instruments régionaux et internationaux relatifs à l'égalité des sexes et les recommandations issues de l'examen de 2020. Elle aidera les parlements en

veillant à ce que les cadres législatifs et les politiques publiques soient exempts de discrimination à l'égard des femmes, à ce qu'ils soient propices à l'égalité des sexes et à ce qu'ils prennent les besoins des femmes en considération. Dans ce cadre, l'UIP se concentrera plus particulièrement sur le soutien requis pour l'adoption et la bonne mise en application de lois et de politiques fermes visant à éradiquer la violence et les pratiques préjudiciables à l'égard des femmes et des filles.

L'UIP continuera aussi à améliorer son propre fonctionnement, ainsi que son organisation et ses processus internes pour demeurer à la pointe de la lutte pour l'égalité des sexes. Le rôle de premier plan joué par l'UIP pour promouvoir la participation égale aux prises de décision et les politiques sensibles au genre dans ses propres structures sera encore renforcé par sa participation active à l'initiative Défenseurs internationaux de l'égalité des sexes.

Principaux résultats escomptés

- ✓ Publications et diffusion d'outils de connaissance sur l'égalité des sexes dans les processus décisionnels (au moins 2)
- ✓ Appui aux processus de réforme juridique pour renforcer la participation des femmes à la vie politique (au moins 2) et leur influence au sein du Parlement (au moins 2)
- ✓ Sessions de formation pour le renforcement des compétences et des capacités des femmes parlementaires et soutien aux activités d'au moins deux groupes parlementaires de femmes
- ✓ Ateliers de renforcement des connaissances sur les instruments internationaux et régionaux relatifs à l'égalité des sexes (2)
- ✓ Appui aux parlements entreprenant une évaluation de la sensibilité au genre (au moins 2)
- ✓ Mise à disposition d'expertise juridique et organisation d'ateliers aidant les parlementaires à supprimer les dispositions discriminatoires de la législation, à introduire l'égalité des sexes dans les politiques et/ou les budgets ou à prendre des mesures visant à éliminer la violence et les pratiques préjudiciables à l'égard des femmes et des filles
- ✓ Réunions parlementaires mondiales pour promouvoir l'égalité des sexes
- ✓ Réunions parlementaires de sensibilisation pour plaider en faveur de l'élimination de toutes les formes de violence et de pratiques préjudiciables à l'égard des femmes

Égalité homme-femme

Toutes les activités de la présente section visent à améliorer la participation des femmes à la vie politique et à intégrer l'égalité des sexes dans les parlements et à l'UIP. Les hommes seront particulièrement encouragés à participer aux activités et à se faire les défenseurs de l'égalité des sexes, en particulier en ce qui concerne la violence à l'égard des femmes. Le Programme du partenariat entre hommes et femmes apporte en outre un soutien, une contribution et des outils, chaque fois que c'est possible, aux activités des autres programmes et divisions, ce qui devrait faciliter l'intégration du genre à tous les niveaux de l'UIP.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2018	532 200	1 166 800	1 699 000
Approuvées pour 2019	517 900	656 400	1 174 300
Approuvées pour 2020	516 100	827 900	1 344 000
• Salaires	415 100	244 600	644 700
• Services	26 000	324 400	350 400
• Voyages	13 000	78 500	91 500
• Matériel	62 000	180 400	242 400

Objectif 3 – Protéger et promouvoir les droits de l'homme

Objectif général

Défendre les droits de l'homme des parlementaires et faire en sorte que les parlements contribuent davantage à la promotion et à la protection des droits de l'homme et du droit humanitaire.

Questions et défis en 2020

Des parlements forts ont besoin de parlementaires bien préparés et protégés, capables de s'acquitter de leurs fonctions sans entrave, à l'abri du harcèlement, de l'intimidation et de tout autre traitement arbitraire. L'UIP a le devoir de continuer de protéger l'intégrité des parlements en défendant fermement les droits des parlementaires chaque fois que ces droits sont en danger. Cet impératif continuera de guider l'action de l'UIP dans le domaine des droits de l'homme.

L'accent est mis sur le soutien à apporter au Comité des droits de l'homme des parlementaires pour faire face au nombre et à la complexité croissants des cas qui lui sont soumis et l'aider à trouver de nouvelles solutions pour améliorer sa capacité à obtenir des règlements satisfaisants, notamment en faisant davantage appel à l'ensemble des Membres de l'UIP, ainsi qu'aux autres organes et groupes géopolitiques de l'UIP. Des efforts supplémentaires seront consentis pour améliorer la visibilité des activités du Comité, trouver des modes d'évaluation des progrès et des revers enregistrés et lui fournir des solutions à long terme s'attaquant aux causes sous-tendant certaines violations afin d'éviter qu'elles ne se répètent. Le Comité réfléchira aux possibilités de renforcer la coopération avec d'autres instances internationales des droits de l'homme telles que le Comité des droits de l'homme de l'ONU, ainsi qu'avec les structures régionales.

L'UIP redoublera d'efforts pour renforcer la participation des parlementaires aux travaux du Conseil des droits de l'homme de l'ONU (CDH) et de son Examen périodique universel (EPU) et consolider sa coopération avec le CDH afin que ce dernier tienne compte des travaux des parlements. Dans le même ordre d'idées, l'UIP associera plus étroitement les parlements aux travaux de certains organes conventionnels des droits de l'homme de l'ONU et établira à cette fin une coopération avec ces mécanismes. L'UIP s'efforcera d'aider les parlements à mettre en œuvre les principales recommandations du CDH et des organes conventionnels.

L'UIP collaborera plus activement avec les commissions parlementaires des droits de l'homme pour favoriser des interventions parlementaires fermes en faveur des droits de l'homme à l'échelon national. L'UIP aidera les parlements, en particulier leurs commissions des droits de l'homme, à adopter dans leur travail une approche fondée sur les droits en élaborant un outil d'auto-évaluation relatif aux droits de l'homme. Par ailleurs, l'UIP recueillera et diffusera les bonnes pratiques parlementaires relatives à la promotion et à la protection des droits de l'homme, en mettant plus particulièrement l'accent sur les initiatives prises par les commissions parlementaires des droits de l'homme.

L'action, déjà ancienne, de l'UIP en faveur des droits de l'enfant part du principe que les parlements sont très bien placés pour promouvoir le respect de ces droits. En 2020, elle se concentrera en particulier sur la mobilisation des parlements en vue d'éradiquer le travail et la traite des enfants.

L'UIP continuera d'aider les parlements à faire respecter le droit international humanitaire. Ses activités dans ce domaine seront conduites principalement par son Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire. Elle appuiera les efforts des parlements en matière de diffusion, de reconnaissance et de respect du droit humanitaire et du droit relatif à la protection des réfugiés, en particulier celui concernant l'apatridie et les déplacés internes. Elle diffusera les versions actualisées des Guides sur le droit international humanitaire et sur la Protection des réfugiés et l'apatridie, et encouragera leur utilisation. L'UIP apportera en outre un soutien aux parlements pour qu'ils puissent agir pour mettre fin à l'apatridie. Elle effectuera des missions d'enquête pour tenir la communauté parlementaire mondiale au courant de l'évolution dans ces différents domaines.

En 2020, de nouveaux progrès devraient être accomplis vers la mise au point d'un outil pratique à l'usage du Secrétariat de l'UIP qui permettra de garantir que les considérations de droits de l'homme soient systématiquement prises en compte dans les travaux de l'Organisation. Des efforts seront faits pour incorporer cette approche à l'intégration de la dimension de genre et à la promotion des Principes communs pour le renforcement des parlements.

Le travail de cette section contribuera à faire avancer la mise en œuvre de tous les ODD et en particulier de l'ODD 16, qui fait référence au besoin de paix, de justice et d'institutions efficaces.

Principaux résultats escomptés

- ✓ Trois sessions du Comité des droits de l'homme des parlementaires, jusqu'à cinq missions sur le terrain et observations de procès et adoption et suivi régulier des décisions concernant tous les cas nouveaux et prioritaires dont le Comité est saisi
- ✓ Instauration d'un nouveau système destiné à suivre les progrès et les revers enregistrés par le Comité dans l'examen des cas qui lui sont soumis
- ✓ Initiatives visant à promouvoir une visibilité et une solidarité parlementaire accrues à l'appui des travaux du Comité
- ✓ Activités de renforcement des capacités aux niveaux international, régional et national permettant aux membres des commissions parlementaires des droits de l'homme de renforcer leur contribution à la mise en œuvre des recommandations internationales relatives aux droits de l'homme
- ✓ Outils d'auto-évaluation à l'usage des parlementaires dans le domaine des droits de l'homme
- ✓ Études de cas portant sur la contribution parlementaire à la promotion des droits de l'homme à l'échelle nationale, notamment grâce à la mise en œuvre des recommandations internationales
- ✓ Informations actualisées sur l'existence et le fonctionnement des commissions parlementaires des droits de l'homme
- ✓ Lignes directrices pour soutenir les commissions parlementaires des droits de l'homme dans leurs travaux
- ✓ Deux sessions du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire
- ✓ Réunions-débats de sensibilisation et séminaires sur le droit international humanitaire et la protection des réfugiés lors des Assemblées de l'UIP et dans les parlements
- ✓ Tables rondes et séminaires de sensibilisation sur le droit international humanitaire et la protection des réfugiés pendant les Assemblées de l'UIP et dans les parlements
- ✓ Conférence régionale sur la protection des réfugiés
- ✓ Soutien national aux parlements pour qu'ils luttent contre l'apatridie

Égalité homme-femme

L'égalité des sexes est une question qui touche tous les domaines. Les politiques et activités qui seront menées dans le cadre du Programme des droits de l'homme seront sensibles au genre. Elles encourageront l'égalité des sexes, notamment en veillant à ce qu'hommes et femmes participent à parts égales. Avec l'égalité des sexes, ce sont aussi des droits fondamentaux qui sont en jeu, les droits politiques des femmes notamment. L'UIP s'attachera tout particulièrement à veiller à ce que ses activités pour promouvoir une démarche fondée sur les droits de l'homme et pour intégrer la dimension du genre à ses travaux se complètent. Les populations vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, feront l'objet d'une attention particulière dans les travaux sur le droit international humanitaire et la protection des réfugiés. L'égalité entre les femmes et les hommes dans la législation sera également un objectif prioritaire dans le cadre des efforts visant à mettre fin à l'apatridie.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2018	1 039 000	430 500	1 469 500
Approuvées 2019	1 035 600	508 500	1 544 100
Approuvées 2020	1 042 600	559 800	1 601 700
• Salaires	855 600	267 100	1 122 700
• Services	36 000	162 500	197 800
• Voyages	139 000	103 700	242 700
• Matériel	12 000	26 500	38 500

Objectif 4 – Contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité

Objectif général

Aider les parlements à contribuer efficacement aux activités en faveur de la paix et de la sécurité aux échelons national, régional et international. Promouvoir la réconciliation et la culture de la paix par le dialogue et l'inclusion et renforcer le rôle du parlement dans la consolidation de la paix à tous les niveaux et à tous les stades, depuis la prévention des conflits jusqu'à la réconciliation et la transition au sortir du conflit en passant par la médiation. Mettre en place des plates-formes et améliorer celles qui existent déjà pour aider les parlements à s'investir dans le règlement de conflits au moyen de la diplomatie parlementaire. Revaloriser le rôle des parlements dans l'exécution des engagements internationaux relatifs au désarmement, à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme.

Questions et défis en 2020

Depuis sa création, l'UIP œuvre pour promouvoir la paix et la sécurité en misant sur le dialogue et la négociation. L'UIP est fermement convaincue que le parlement est un acteur clé de la prévention et du règlement des conflits ainsi que de la gestion de la transition au sortir du conflit. Créant les conditions de la démocratie et du développement, les parlements sont essentiels à la réalisation des ODD, et plus précisément des dispositions de l'ODD 16, qui visent à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques, justes et ouvertes, libérées de la peur, des conflits et de l'insécurité.

Le dialogue et l'ouverture sont cruciaux pour l'établissement d'un consensus dans des pays en proie à un conflit ou à d'autres crises. Dans ces pays, les parlementaires peuvent être des messagers de paix en prônant la tolérance et la coexistence pacifique, et les parlements devraient être un lieu propice au travail de réconciliation nationale et à une prise de décision inclusive. Ces processus peuvent contribuer à réunir différents partis, notamment les partis d'opposition et ceux de la majorité, et à favoriser des politiques propres à régler les conflits et à redresser le pays. En 2020, l'UIP continuera de promouvoir et de renforcer le rôle des parlements dans la consolidation de la paix aux niveaux national, régional et mondial, et d'aider les parlements à participer efficacement aux processus de paix et de résolution de conflits par l'échange de vues et de données d'expérience. De surcroît, elle collaborera avec les parlements pour accroître leurs contacts avec les citoyens et renforcer leur capacité à détecter les signes avant-coureurs d'un conflit potentiel et à intervenir.

Les discussions entre pairs peuvent aider à résoudre certains des conflits les plus épineux au monde. Une partie essentielle de l'action de l'UIP est menée grâce à la diplomatie parlementaire, laquelle contribue à atténuer les tensions, à favoriser le dialogue entre des parties adverses ou à résoudre les conflits naissants avant qu'ils ne deviennent incontrôlables. En 2020, l'UIP continuera à venir en aide aux parlements en offrant un espace neutre où puisse s'exercer la diplomatie parlementaire. Sur demande, l'UIP aidera les parlements à s'affranchir de ce qui entrave leur bon fonctionnement, examinera les questions difficiles qui menacent l'état de droit et contribuera à la normalisation rapide du travail parlementaire. Il est essentiel que l'UIP s'attache davantage à aider les parlements à consolider la stabilité après une crise.

Ces dernières années, les parlements ont dû faire face à de nouvelles menaces à leur sécurité, provenant d'États et d'acteurs non étatiques. En 2020, l'UIP soutiendra les parlements pour qu'ils comblent le déficit constaté dans la gouvernance du secteur de la sécurité, le désarmement, ainsi que la limitation et la non-prolifération des armements, notamment la sûreté/sécurité chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. Ce faisant, elle leur fournira des outils de sensibilisation et de renforcement des capacités et des outils pratiques qui les aident à concevoir des cadres législatifs, à exercer un contrôle efficace et à allouer des crédits budgétaires, ainsi qu'à sensibiliser le public, conformément aux obligations en matière de droits de l'homme. L'UIP renforcera et élargira en outre ses activités destinées à mobiliser et soutenir les initiatives parlementaires et les mesures législatives visant à garantir une mise en œuvre pondérée de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, tout particulièrement en luttant contre les causes structurelles directes de l'extrémisme violent et contre les conditions propices au terrorisme.

L'UIP participera à des réunions et à des débats internationaux sur la paix, la sécurité et des sujets connexes afin d'y faire connaître le point de vue des parlements. La responsabilité et l'engagement des parlementaires sont essentiels pour l'exécution des accords internationaux, tout particulièrement en matière de sécurité. Il est nécessaire de créer des synergies lors des processus législatif et budgétaire et dans la préparation des projets de responsabilisation.

Guidée par les besoins des parlements et la nécessité de faire valoir leur point de vue dans les pourparlers mondiaux de paix, l'UIP donnera la priorité aux activités tendant à :

- aider les parlements à se doter de mécanismes inclusifs de prise de décision et leur donner plus de poids dans la prévention des conflits et les processus de réconciliation nationale ;
- apporter une dimension parlementaire aux débats internationaux sur la paix en participant à la Semaine genevoise annuelle pour la Paix et à des manifestations similaires ;
- accroître la capacité de l'UIP d'agir en médiateur dans un parlement et d'aider les parlements à contribuer à la résolution de conflits entre États, en particulier dans les régions marquées par des conflits sans issue ;
- aider les parlements à prendre part aux processus de réconciliation nationale et à élaborer, quand il y a lieu, des plans d'action parlementaires relatifs aux réformes requises ;
- soutenir les efforts de consolidation de la paix et rétablir le lien entre les parlements et les citoyens au moyen d'informations inclusives et de visites de sensibilisation sur le terrain (expliquant le rôle et la responsabilité du parlement, tout en faisant le point des besoins et des attentes de la population) ;
- encourager le dialogue entre les parties, par le biais d'organes officiels tels que le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient et le Groupe de facilitateurs concernant Chypre et d'autres plates-formes plus informelles ;
- approfondir le travail avec l'ONU et d'autres partenaires en incitant les parlements à agir conformément aux engagements pris à l'UIP et à l'ONU dans les domaines de la sécurité, de la limitation des armements, du désarmement et de la non-prolifération, notamment la sûreté/sécurité chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et en veillant à ce que le secteur de la sécurité soit soumis à un contrôle démocratique.
- étendre ses activités en matière de lutte antiterroriste en incitant les parlements à agir conformément aux engagements pris à l'UIP et à l'ONU et en promouvant la contribution des parlements à la lutte contre les causes profondes de l'extrémisme violent et à l'élaboration d'outils et de recommandations à cet effet.

Principaux résultats escomptés

Paix

- ✓ Sessions des écoles de la Science pour la Paix
- ✓ Réseaux parlementaires mondiaux sur la science et la technologie et sur l'eau pour favoriser la coopération et l'échange de compétences
- ✓ Communication régulière avec et entre les pays du Moyen-Orient
- ✓ Visite au Moyen-Orient pour le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
- ✓ Manifestations/activités visant à faciliter le dialogue, la prise de décision inclusive et la participation des parlements aux processus de prévention des conflits et de réconciliation
- ✓ Promotion, dans diverses instances, du rôle joué par le parlement dans la consolidation de la paix et la réconciliation

Sécurité

- ✓ Coopération accrue avec les Nations Unies, en particulier l'ONUSD et le BLT
- ✓ Premier Sommet parlementaire mondial de lutte contre le terrorisme, en partenariat avec l'ONU
- ✓ Plateforme en ligne regroupant les diverses législations nationales en matière de lutte contre le terrorisme de façon à mutualiser les politiques, les normes législatives et les bonnes pratiques
- ✓ Réseau parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme pour favoriser la coopération et échanger les bonnes pratiques concernant les cadres juridiques antiterroristes et les mesures, politiques et plans d'action visant à prévenir l'extrémisme violent
- ✓ Rapport annuel sur les avancées en matière de lutte contre le terrorisme, qui présente les études réalisées par les parlements dans ce domaine
- ✓ Activités et outils de sensibilisation et de renforcement des capacités facilitant l'élaboration de cadres législatifs, de moyens de contrôle efficaces et d'affectations budgétaires de nature à garantir la bonne mise en œuvre des conventions et des traités internationaux, ainsi que du nouveau programme en faveur du désarmement
- ✓ Promotion de la ratification et de l'universalisation des conventions et des traités internationaux pertinents
- ✓ Soutien à la mise en place d'une gouvernance et d'un contrôle efficaces du secteur de la sécurité grâce à la publication d'outils et d'orientations spécifiques

Égalité homme-femme

Il s'agira avant tout de continuer à sensibiliser les esprits à la question transversale de l'égalité entre hommes et femmes et à la nécessité d'associer des femmes à la prise de décision, en particulier dans les pays sortant d'un conflit. L'UIP engagera vivement les parlements à veiller à ce que des femmes participent pleinement aux activités de projet et à envoyer aux séminaires des délégations composées à parts égales d'hommes et de femmes. Elle sera spécialement attentive aux effets des conflits sur les femmes et au rôle qu'elles jouent dans les processus de consolidation de la paix et de réconciliation. Elle mettra l'accent plus particulièrement sur l'application des résolutions 1325 et 2250 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, d'une part, et sur les jeunes, la paix et la sécurité d'autre part, cette dernière résolution réclamant une plus forte présence des jeunes, hommes et femmes, dans les activités de prévention et de règlement des conflits.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2018	151 200	354 000	502 200
Approuvées pour 2019	195 500	907 200	1 102 700
Approuvées pour 2020	198 700	1 246 400	1 445 100
• Salaires	158 700	415 400	574 100
• Services	8 000	552 600	560 600
• Voyages	32 000	133 200	165 200
• Matériel	0	145 200	145 200

Objectif 5 – Promouvoir le dialogue et la coopération interparlementaires

Objectif général

L'UIP est plus pertinente pour ses Membres et se rapproche progressivement de l'objectif d'universalité. Les parlements et les parlementaires participent activement aux réunions, processus et structures statutaires de l'UIP. Les Assemblées statutaires sont significatives et constructives pour les Membres, et leurs résultats font l'objet d'un suivi plus efficace. Une attention particulière est accordée à l'équilibre politique et à l'équilibre entre les sexes, ainsi qu'à la participation des jeunes aux Assemblées de l'UIP. Une plus grande cohérence est facilitée en ce qui concerne la coopération parlementaire.

Questions et défis en 2020

Les deux Assemblées statutaires de l'année tiennent toujours une place essentielle dans le programme de travail de l'UIP. Avec d'autres activités et manifestations, elles offrent aux Parlements membres une occasion idéale de se rassembler, de confronter leurs opinions et de débattre des questions particulièrement importantes pour les parlements et la communauté internationale en général. Les délégations regroupent des tendances politiques diverses et accordent de plus en plus d'importance à la parité hommes-femmes et à la représentation des jeunes. L'ordre du jour politique très large des Assemblées ainsi que les réunions ordinaires des principaux organes et structures de l'UIP donnent aux parlementaires qui y participent moult occasions de s'exprimer activement et de trouver des terrains propices à l'action conjointe. Outre les séances officielles, les Assemblées de l'UIP offrent l'occasion de tenir des réunions bilatérales et de pratiquer la diplomatie parlementaire.

Une Assemblée réussie suppose un ordre du jour composé de questions d'actualité, la mise à disposition en temps voulu d'une documentation complète, des modalités privilégiant le dialogue et l'interaction, ainsi que la participation d'invités spéciaux de haut niveau et de parlementaires traitant régulièrement des sujets à l'étude.

Suite à l'issue positive de l'expérience pilote de présentation de rapports menée ces dernières années, le nouveau système de présentation de rapports par rotation sera poursuivi, avec l'appui des groupes géopolitiques. La politique PaperSmart de l'UIP sera poursuivie, de même que la promotion de l'application de l'Assemblée et les Membres seront encouragés plus activement à l'utiliser comme un outil de communication et d'information efficace.

Le Secrétariat de l'UIP mettra tout en œuvre pour communiquer régulièrement avec les titulaires de postes et les Membres de l'UIP en général, à la fois pendant et entre les Assemblées. Il s'efforcera aussi de développer les échanges entre les organes statutaires de l'UIP et les groupes géopolitiques. S'étant révélée utile à cet égard, l'expérience consistant à organiser une réunion avec les présidents des groupes géopolitiques sera renouvelée. La tenue régulière d'un dialogue des Présidents de parlement à l'occasion des Assemblées de l'UIP visera également à accroître l'engagement et la solidarité de haut niveau.

La cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement aura lieu à Vienne en août 2020. Organisée en étroite collaboration avec les Nations Unies, et accueillie par le Parlement autrichien, la Conférence des Présidents de parlement offrira le cadre rêvé pour formuler la vision parlementaire, inciter les parlements à agir concernant les grandes problématiques mondiales actuelles et continuer à accroître le rôle joué par les parlements dans la gouvernance mondiale.

Le nombre de Membres de l'UIP est en augmentation constante depuis quelques années et cette évolution devra se poursuivre. L'UIP continuera d'aller à la rencontre des parlements des petits États insulaires des régions du Pacifique et des Caraïbes – qui ne sont pas nombreux à être affiliés à l'UIP –, et organisera des activités plus près d'eux. Elle doit continuer à s'engager fermement auprès de ses Membres pour qu'ils ressentent les avantages et la pertinence de leur affiliation et pour qu'ils soient ainsi encouragés à faire davantage pour soutenir la mise en œuvre du mandat de l'organisation. Le Secrétariat va redoubler d'efforts, avec l'appui des Membres, pour rallier des soutiens à l'UIP parmi les hauts responsables, tant démocrates que républicains, du Congrès des États-Unis. Il veillera en particulier à maintenir un dialogue régulier et à instaurer une coopération plus systématique avec les organisations parlementaires, régionales et autres, ayant un statut de Membre associé ou d'Observateur permanent auprès de l'UIP.

En 2020, priorité sera donnée aux activités tendant à :

- préparer les documents de fond qui seront examinés à l'occasion de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement ;
- renforcer le dialogue et la coopération avec les parlements non-membres, en particulier de la région du Pacifique et des Caraïbes, ainsi qu'avec le Congrès des États-Unis d'Amérique, en vue de leur affiliation à l'UIP ;
- continuer d'améliorer les procédures de travail des organes de l'UIP, afin que les parlements et les parlementaires puissent mieux participer aux travaux de l'UIP ;
- encourager et soutenir des initiatives de diplomatie parlementaire dans le cadre des Assemblées et des réunions spécialisées ;
- améliorer tout au long de l'année la communication et la coopération avec les Parlements membres ;
- faciliter le suivi et la mise en œuvre des décisions et recommandations de l'UIP en coopération avec les Membres et les groupes géopolitiques
- tisser des liens plus étroits avec des organisations parlementaires, régionales et autres, en multipliant notamment les initiatives conjointes, afin de créer des synergies et de renforcer les efforts dans les domaines d'intérêt commun.

Principaux résultats escomptés

- ✓ La cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement donne des résultats majeurs influant sur le Sommet des Nations Unies de 2020.
- ✓ Deux Assemblées de l'UIP à fort taux de participation et couronnées de succès se déroulent à Genève (avril) et à Kigali (octobre) en laissant les Membres fortement satisfaits.
- ✓ Deux nouveaux parlements au moins deviennent membres de l'UIP en 2020.
- ✓ Les activités de l'UIP, en particulier les séminaires régionaux, se déroulent en étroite coopération avec les organisations parlementaires régionales.
- ✓ Des mesures continuent d'être prises pour faire connaître l'application de l'Assemblée afin d'accroître son taux d'utilisation et de réduire la consommation de papier par l'UIP dans le cadre de la politique PaperSmart.
- ✓ Le nouveau mécanisme de présentation périodique de rapports continue à être mis en œuvre afin d'améliorer le processus institutionnel de collecte d'informations sur le suivi des résolutions et décisions de l'UIP au niveau national.
- ✓ De nouvelles mesures visant à renforcer la coopération avec d'autres organisations parlementaires sont mises en place et appliquées.

Égalité homme-femme

Le Forum des femmes parlementaires, son Bureau et le Groupe du partenariat entre hommes et femmes s'emploient à faire en sorte que des femmes déléguées participent aux travaux de l'Assemblée à tous les niveaux et que les Membres poursuivent leurs efforts pour atteindre et dépasser l'objectif de 30 % de femmes déléguées.

Les nouvelles réformes structurelles et statutaires de l'UIP visent à assurer une plus forte présence des femmes et des jeunes parlementaires dans les organes de prise de décision, notamment au Comité exécutif, et les progrès font l'objet d'un suivi régulier. L'intégration de la dimension du genre et des jeunes se poursuivra de diverses manières, dans les décisions et les résultats de l'UIP, mais aussi en veillant à ce que les postes de responsabilité soient pourvus en tenant compte de la parité hommes-femmes et de la représentation des jeunes. L'accent sera mis en particulier sur l'élaboration d'un cadre pour traiter et prévenir le harcèlement sexuel et la violence sexuelle lors des Assemblées de l'UIP et d'autres réunions.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget régulier	Autres sources	Budget global
Finales pour 2018	3 159 400	0	3 159 400
Approuvées pour 2019	3 437 600	0	3 437 600
Approuvées pour 2020	3 849 700	0	3 849 700
• Salaires	2 938 300	0	2 938 300
• Services	276 900	0	276 900
• Voyages	370 500	0	370 300
• Matériel	264 000	0	264 700

Objectif 6 – Promouvoir l'autonomisation des jeunes

Objectif général

Promouvoir la participation politique des jeunes et autonomiser les jeunes parlementaires.

Questions et défis en 2020

Depuis 2010, l'UIP met l'accent sur le lien entre la représentation des jeunes et la démocratie, en avertissant des conséquences néfastes de laisser les jeunes de côté lorsqu'il s'agit de leur participation aux processus démocratiques et à la prise de décisions politiques. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a davantage renforcé cette vision et l'a placée au cœur de l'objectif dédié aux institutions inclusives et à la paix durable (ODD 16).

Les activités menées par l'UIP pour renforcer la représentation des jeunes et autonomiser les jeunes parlementaires sont axées sur le recueil et la diffusion des données et des informations sur la sous-représentation des jeunes en assurant la promotion des stratégies et des mesures susceptibles de contribuer à renforcer la représentation et la participation des jeunes au parlement et en offrant des plateformes de nature à contribuer à l'autonomisation des jeunes parlementaires.

En interne, l'UIP a pris des mesures pour accroître la représentation des jeunes à ses Assemblées et la promouvoir dans ses propres fonctionnement et structures, ainsi que prendre en compte cette question dans les orientations d'ordre politique qu'elle produit en intégrant la perspective des jeunes dans ses travaux, notamment les recommandations émanant du Forum des jeunes parlementaires dans ses résolutions.

En 2020, l'UIP continuera à recueillir des données sur les jeunes parlementaires du monde entier et à identifier les bonnes pratiques destinées à accroître la représentation des jeunes au parlement et par leur entremise. Le rapport bisannuel sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux qu'elle publiera visera à s'assurer de bien faire entendre la voix de jeunes parlementaires décrivant leur expérience de la vie parlementaire afin qu'ils puissent contribuer à faire connaître les intérêts et sujets d'inquiétude des jeunes.

L'UIP, qui s'est familiarisée avec les politiques et la législation propices à l'autonomisation des jeunes et a organisé en 2019 la cérémonie de remise du prix du World Future Council, qui récompensait les politiques en faveur des jeunes, soutiendra la conception de ce type de politique en 2020 par le biais du Forum des jeunes parlementaires, de la Conférence mondiale annuelle des jeunes parlementaires et du soutien technique qu'elle offrira aux parlements nationaux.

Ce soutien technique portera notamment sur l'autonomisation des jeunes parlementaires en organisant des programmes de renforcement des capacités et des compétences, en soutenant la création, le fonctionnement et les activités des forums de jeunes parlementaires et en proposant aux parlements des conseils sur la manière de réformer le cadre juridique national pour accroître l'autonomisation et la représentation politique des jeunes.

Principaux résultats escomptés

- ✓ Outils de connaissance et d'information sur la représentation des jeunes dans les parlements et sur les stratégies et mesures visant à l'améliorer
- ✓ Campagne de sensibilisation sur la participation des jeunes à l'intention des dirigeants, des décideurs et des jeunes eux-mêmes
- ✓ Conférence mondiale des jeunes parlementaires
- ✓ Participation et contribution des jeunes parlementaires aux délibérations internationales dans le cadre de l'ONU et à d'autres forums internationaux ou régionaux
- ✓ Activités nationales d'appui, notamment des séminaires de renforcement des capacités et des programmes de développement des compétences ; soutien à la création, au fonctionnement et aux travaux des forums de jeunes parlementaires et fourniture de conseils aux parlements en vue de la réforme du cadre législatif national visant à autonomiser les jeunes et à accroître leur représentation
- ✓ Deux sessions du Forum des jeunes parlementaires
- ✓ Suivi de la participation des jeunes aux Assemblées de l'UIP et prise en compte du point de vue des jeunes dans les travaux de l'Organisation

Égalité homme-femme

L'UIP prend en compte l'égalité des sexes dans tous ses travaux relatifs à la participation et à l'autonomisation des jeunes. Toutes les données sur la représentation des jeunes au parlement sont ventilées par sexe. Toutes les orientations politiques relatives aux stratégies et mesures visant à renforcer la participation des jeunes mettent particulièrement l'accent sur la participation politique des jeunes femmes, car celles-ci sont confrontées à une double discrimination fondée sur l'âge et le sexe. Toutes les activités organisées aux niveaux international, régional ou national s'efforceront d'assurer une participation équilibrée des jeunes parlementaires, hommes et femmes. Toutes ces activités tiendront systématiquement compte des perspectives de genre dans leur conception, leur mise en œuvre et leurs résultats.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2018	79 700	337 500	417 200
Approuvées pour 2019	79 600	265 100	344 700
Approuvées pour 2020	84 500	267 100	351 600
• Salaires	64 500	97 800	162 300
• Services	14 000	67 800	81 800
• Voyages	0	34 500	34 500
• Matériel	6 000	67 000	73 000

*Objectif 7 – Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement***Objectif général**

Promouvoir l'action parlementaire consacrée aux ODD et aider les parlements à garantir que leur pays s'approprie les politiques et programmes de développement dans quelques domaines cibles.

Questions et défis en 2020

En leur qualité de représentants du peuple et de piliers de la gouvernance démocratique, les parlements doivent contribuer efficacement à l'éradication de la pauvreté et à la réalisation du développement durable. Les parlementaires peuvent veiller à ce que les plans nationaux de développement tiennent compte des priorités des populations, y compris des pauvres et des autres groupes marginalisés et vulnérables, et à ce que le pays ait la haute main sur les politiques et programmes de développement. La Stratégie de l'UIP vise à aider les parlements à cette fin dans plusieurs domaines liés à des engagements de développement qui font l'objet d'accords internationaux, notamment les ODD.

En 2020, l'UIP continuera de sensibiliser les parlements aux ODD. Elle offrira une plate-forme qui aidera les parlements à agir et à échanger des expériences et des bonnes pratiques pour traduire les objectifs en plans et stratégies nationaux et faire de ces objectifs une réalité pour tous. De tels échanges seront encouragés au niveau régional et à l'échelon mondial par le biais du Forum politique de haut niveau de l'ONU pour le développement durable.

Pour aider les parlements à agir en faveur des ODD, l'UIP continuera de faciliter l'utilisation de son outil d'auto-évaluation, qui vise à aider les parlements à évaluer dans quelle mesure ils sont prêts à mettre en œuvre les ODD et les processus y afférents au plan national, et à prendre des décisions éclairées à cet égard. En outre, l'UIP lancera des activités destinées à aider les parlements à assumer leur fonction budgétaire et de contrôle en matière d'ODD, domaines clés de l'engagement parlementaire actuellement à la traîne.

Pour ce qui est des objectifs et cibles spécifiques de développement, l'UIP prendra des mesures pour :

La promotion de la santé et du bien-être pour tous : elle continuera de collaborer étroitement avec ses partenaires pour garantir un accès aux services de santé sans discrimination. Cette action comprendra le renforcement des capacités et compétences nécessaires dans les parlements de certains pays, en vue de contribuer aux efforts visant à garantir la couverture santé universelle (CSU) et la sécurité sanitaire au niveau mondial tout en accordant une attention particulière aux besoins des femmes, des enfants et des adolescents, ainsi que des populations vulnérables et marginalisées. Un accent particulier sera mis sur l'aide à fournir aux parlements pour la mise en œuvre de la résolution de l'UIP sur la CSU, ainsi que sur l'utilisation des guides pratiques sur la nutrition et sur la santé des femmes, des enfants et des adolescents, respectivement. Les efforts consentis par l'UIP dans le cadre du mouvement Scaling Up Nutrition seront intégrés dans les programmes relatifs à la santé.

La lutte contre les changements climatiques et l'atténuation du risque de catastrophe : aux niveaux national et régional, l'UIP s'efforcera de mieux sensibiliser les parlements aux problèmes posés par les changements climatiques, aux possibilités ouvertes par la mise en œuvre efficace de l'Accord de Paris et à l'importance de la coopération régionale et mondiale. Concrètement, l'UIP collaborera avec des institutions scientifiques et politiques de premier plan pour améliorer les connaissances des parlements en matière de changements climatiques et de risques associés. Elle se consacrera en outre à renforcer les capacités de base des parlements à intervenir dans le domaine des changements climatiques en formulant des lois appropriées et en modifiant celles qui ne le sont plus, ainsi qu'en exerçant leur fonction de contrôle sur les négociations et la mise en œuvre des objectifs climatiques et environnementaux adoptés à l'échelon international. Dans ce contexte, l'UIP continuera en outre de mobiliser les parlements autour de la Conférence des Parties à la CCNUCC, afin que l'on comprenne mieux l'action mondiale et qu'on la soutienne davantage. En 2020, l'UIP et la CCNUCC entameront la mise en œuvre d'un protocole d'accord venant compléter l'accord signé en 2018 avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). L'objectif du protocole d'accord est de renforcer l'engagement et les capacités des parlements nationaux en matière de lutte contre les changements climatiques. L'accent est mis sur l'amélioration des

compétences nécessaires pour formuler et réviser la législation appropriée, en particulier pour contribuer à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, et pour que les parlements et leurs membres puissent exercer leurs pouvoirs budgétaires et de contrôle dans une optique de transparence et de reddition de comptes accrues dans la gestion des fonds publics.

Dans tous ces domaines, l'UIP produira, avec ses partenaires, des outils didactiques à l'intention des parlementaires et recensera des exemples de bonnes pratiques parlementaires.

Principaux résultats escomptés

- ✓ Séminaires régionaux
- ✓ Activités de renforcement des capacités au niveau national
- ✓ Auto-évaluation en matière d'ODD
- ✓ Lignes directrices relatives au contrôle et à la budgétisation pour les ODD
- ✓ Guide à l'usage des parlementaires sur la CSU
- ✓ Réunions parlementaires à l'occasion d'événements et de processus mondiaux majeurs consacrés aux ODD, à la santé et aux changements climatiques.

Égalité homme-femme

L'UIP attache la plus haute importance à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes parce qu'elle y voit non seulement des droits fondamentaux, mais aussi un chemin vers la réalisation des ODD. Plusieurs des activités visent spécifiquement à assurer un meilleur accès à la santé pour les femmes et les filles et l'égalité des sexes en matière de développement. Les travaux sur la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant seront poursuivis. Les activités relatives aux changements climatiques accorderont également une attention particulière à l'impact des changements climatiques sur les femmes et le rôle des femmes dans la riposte.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2018	150 200	822 500	972 700
Approuvées pour 2019	151 300	851 400	1 002 700
Approuvées pour 2020	156 100	1 159 200	1 315 300
• Salaires	156 100	272 000	428 100
• Services	0	562 800	562 800
• Voyages	0	198 900	198 900
• Matériel	0	125 500	125 500

Objectif 8 – Comblent le déficit démocratique dans les relations internationales

Objectif général

Consolider le partenariat stratégique entre l'UIP et le système des Nations Unies, et amplifier la voix des parlements dans les affaires internationales. Concourir au niveau mondial à la démocratisation de la prise de décisions par l'intermédiaire de l'ONU, pierre angulaire du multilatéralisme. Développer encore le dialogue et la coopération avec les autres institutions multilatérales, en particulier l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Questions et défis en 2020

En 2020, l'UIP continuera de s'appuyer sur son solide partenariat avec l'ONU. Elle cherchera à agir de manière encore plus efficace pour répondre aux grandes attentes des Membres de l'ONU et de ses propres Membres, en donnant une dimension parlementaire aux grands processus mondiaux et en incitant les parlements à contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des autres engagements internationaux sur la démocratie, la paix et la sécurité, et les droits de l'homme. L'UIP organisera, en étroite collaboration avec les Nations Unies, la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement à l'Office des Nations Unies à Vienne (17-21 août). Les résultats de la Conférence des Présidents de parlement seront communiqués au Sommet des Nations Unies en septembre 2020. La coordination des travaux aux niveaux politique et opérationnel sera renforcée grâce à des réunions annuelles avec des fonctionnaires de l'ONU.

L'UIP s'appuiera également sur son partenariat avec le Parlement européen pour organiser la Conférence parlementaire sur l'OMC qui aura lieu dans le contexte de la Réunion ministérielle 2020 de l'OMC au Kazakhstan. Ces réunions constituent une plateforme inestimable, permettant aux législateurs de dialoguer avec les fonctionnaires et les négociateurs de l'OMC, d'apporter une composante parlementaire aux travaux de l'OMC et de renforcer la responsabilité de l'OMC, et le contrôle parlementaire sur celle-ci et le système commercial international fondé sur des règles en général. Dans le contexte d'une grave crise du système commercial international, la Conférence parlementaire sur l'OMC redoublera d'efforts pour renforcer les capacités aux niveaux régional et national, en vue de rendre le commerce mondial plus efficace, plus inclusif et plus bénéfique pour tous.

Plusieurs grands défis institutionnels s'annoncent pour 2020 : il s'agira notamment de continuer de consolider les solides relations de travail avec le nouveau Secrétaire général de l'ONU et le nouveau Président de l'Assemblée générale ; de coordonner avec l'ONU les activités qu'elle mène de concert avec les milieux parlementaires mondiaux, coordination dont il sera fait état dans le nouveau rapport 2020 du Secrétaire général de l'ONU et dans une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'interaction entre les Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP, ainsi que de repérer les nouveaux points d'entrée accessibles à l'UIP dans le cadre de la restructuration du système de développement de l'ONU. Les deux institutions doivent s'efforcer de tirer davantage parti des aspects tant politiques qu'opérationnels de leurs relations.

Dans le contexte de la mise en œuvre internationale des ODD, l'UIP contribuera au Forum politique de haut niveau comme principal pôle de surveillance et de suivi. Du côté de l'UIP, la Commission permanente des Affaires des Nations Unies examinera régulièrement les progrès accomplis sur les ODD et continuera de donner des orientations à l'UIP sur ses politiques concernant les Nations Unies. Outre la poursuite du dialogue avec le Forum de l'ONU pour la coopération en matière de développement, et avec le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, l'UIP accordera plus d'attention au nouveau Forum sur le financement du développement, qui a des liens avec le Forum politique de haut niveau. L'Audition parlementaire aux Nations Unies restera un événement majeur permettant d'enrichir d'une perspective parlementaire les principaux processus de l'ONU.

Gardant à l'esprit ses objectifs stratégiques dans d'autres domaines de travail (droits de l'homme, égalité des sexes, changements climatiques, sécurité internationale et désarmement, droit humanitaire, etc.) pour l'année, l'UIP continuera à travailler en relation étroite avec ses principaux partenaires à l'ONU tels que le PNUD, ONU Femmes, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la CCNUCC, l'UNESCO, l'Alliance des civilisations des Nations Unies, le PNUE, l'ONUSIDA et

l'OMS, en plus de l'OMC. Sur les grandes questions inscrites à son ordre du jour, elle apportera aussi une contribution politique directe à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social (ECOSOC), aux Comités du Conseil de sécurité (lutte contre le terrorisme, armes de destruction massive), à la Commission de consolidation de la paix, à la Commission de la condition de la femme et au Conseil des droits de l'homme.

Principaux résultats escomptés

- ✓ Plus de 200 parlementaires participent à des discussions animées durant l'Audition parlementaire annuelle au sujet d'une question importante de l'ONU en 2020. Échanges réguliers avec les partenaires onusiens, y compris le Secrétaire général de l'ONU l'Administrateur du PNUD et d'autres chefs d'organismes et programmes des Nations Unies.
- ✓ Des parlementaires sont plus systématiquement invités aux réunions-débats de l'ONU à Genève et à New York.
- ✓ Forte participation à la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement à Vienne, du 17 au 21 août 2020, et un document final substantiel et visionnaire
- ✓ Des réunions de coordination ONU-UIP productives sont tenues, sur les plans politique et opérationnel.
- ✓ Les parlements et l'UIP sont dûment mentionnés dans les résolutions et rapports pertinents des Nations Unies.
- ✓ Mobilisation accrue des parlements et du système des Nations Unies à l'occasion de la Journée internationale du parlementarisme et de la Journée internationale de la démocratie
- ✓ La Conférence parlementaire à l'occasion de la Conférence ministérielle sur l'OMC réunit plus de 300 parlementaires pour apporter un soutien parlementaire au commerce mondial.
- ✓ Plus de 200 parlementaires participent à des manifestations et activités régionales pour compléter l'action mondiale de l'OMC.

Égalité homme-femme

L'UIP continuera de collaborer avec les principaux organes des Nations Unies pour promouvoir l'égalité des sexes, l'autonomisation politique des femmes et une participation accrue des jeunes. L'UIP s'efforcera de parvenir à un meilleur équilibre entre les sexes dans la répartition des rôles lors des réunions qu'elle organise à l'ONU, et également d'inclure autant de jeunes parlementaires que possible. Elle cherchera aussi à donner plus de visibilité dans les débats et rapport de l'ONU aux efforts qu'elle et ses Parlements membres déploient en faveur de la dimension de genre et de la représentation des jeunes. Dans tous ces domaines, le Secrétaire général et la chef du Bureau de l'Observateur permanent veilleront à ce que les réunions-débats et les ateliers organisés par l'UIP respectent l'égalité des sexes et les engagements pris en tant que Champions internationaux de l'égalité des sexes. Une solide coopération sera maintenue avec ONU Femmes.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2018	923 000	0	923 000
Approuvées pour 2019	927 100	0	927 100
Approuvées pour 2020	955 300	0	955 300
• Salaires	661 500	0	661 500
• Services	40 200	0	40 200
• Voyages	57 000	0	57 000
• Matériel	196 600	0	196 600

3.2 Catalyseurs

Gouvernance et contrôles internes efficaces

Mesures permettant de réaliser les objectifs stratégiques

Le Secrétariat appuiera les organes directeurs de l'UIP dans leurs fonctions d'orientation et de contrôle du travail de l'Organisation. Il fournira surtout un soutien dans le domaine de la gestion financière et de l'évaluation des risques. Il veillera à ce que l'UIP respecte les normes les plus rigoureuses en matière de reddition des comptes et d'audit, ainsi que les autres meilleures pratiques internationales en matière de gestion.

Questions et défis en 2020

La Stratégie pour 2017-2021 a pour but de bâtir de solides parlements démocratiques qui soient au service des citoyens, et de définir et de mettre en œuvre des moyens efficaces pour y parvenir. Le Secrétariat s'emploiera à apporter l'appui nécessaire aux structures dirigeantes à maintenir la stabilité de l'Organisation et à la protéger elle et ses actifs pendant la période de bouleversement et d'incertitude que traverse le monde.

Priorité sera donnée aux activités tendant à :

- consolider les réformes introduites dans la structure du Secrétariat et continuer à veiller à la sécurité et au bon entretien du Siège ;
- renforcer la gouvernance et le contrôle internes, rendre au Comité exécutif et à son Sous-Comité des finances les services dont ils ont besoin et de mobiliser un niveau optimal de ressources extérieures pour l'Organisation ;
- améliorer les systèmes et les procédures de l'UIP grâce au renforcement du système de gestion axé sur les résultats tout en veillant constamment à ce que toute l'Organisation utilise les technologies de l'information et de la communication les plus modernes et un système actualisé d'évaluation des résultats ;
- élaborer des normes de transparence et de responsabilité à l'échelle de l'UIP.

Égalité homme-femme

Le Cabinet du Secrétaire général continuera à piloter et à superviser la mise en œuvre d'une politique d'intégration de la dimension de genre dans l'Organisation. Cette intégration oblige à mettre le point de vue des femmes et l'objectif de l'égalité des sexes au cœur de toutes les activités – définition des orientations générales, recherche, plaidoyer, dialogue, législation, affectation et planification des ressources, et exécution et suivi des programmes et des projets.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2018	867 900	0	867 900
Approuvées pour 2019	912 700	21 600	934 300
Approuvées pour 2020	1 006 500	21 600	1 028 100
• Salaires	772 500	0	772 500
• Services	60 000	21 600	81 600
• Voyages	156 300	0	156 300
• Matériel	17 700	0	17 700

Visibilité, plaidoyer et communication

Mesures permettant de réaliser les objectifs stratégiques

Dans un environnement complexe et de masse, l'évolution des technologies de la communication a un impact profond sur le partage de l'information et la manière dont se forment les opinions, les comportements publics et l'action politique. Jamais la voix de l'UIP n'a autant compté qu'aujourd'hui. Le succès de sa volonté de bâtir un monde démocratique dans lequel la paix, la sécurité et le développement seront une réalité pour tous dépend de son aptitude à promouvoir ses valeurs et son idéal, et une communication efficace sur la manière dont l'action de l'UIP peut apporter et apporte effectivement des changements positifs pour les populations est d'une importance capitale pour sa mission. L'UIP s'efforce de mettre en place une communication plus solide et plus stratégique qui tire pleinement parti des divers outils, plates-formes et techniques de communication dont elle fait un usage novateur. Elle renforce sa crédibilité, facilite le partage des connaissances et l'acquisition de savoirs spécialisés, et contribue à mobiliser les Membres les uns pour les autres.

Questions et défis en 2020

L'année 2020 marquera le milieu de la Stratégie de communication 2019-2021. Le Secrétariat en profitera pour dresser un bilan du degré de réussite des diverses activités. Cette année sera également marquée par la seconde moitié des célébrations du 130^e anniversaire de l'UIP, qui ont débuté en juin 2019.

Parmi les services que l'UIP continuera à offrir en priorité à ses Membres au cours de l'année figureront la mise en valeur des bonnes pratiques sur les plateformes numériques de l'UIP, les réseaux sociaux et le contenu éditorial. Ces efforts seront soutenus par la refonte du site web entamée en 2019 grâce à la possibilité de créer des pages consacrées à chaque parlement, ainsi que des blogs donnant des espaces de parole aux parlementaires et aux experts.

D'autres nouveautés interviendront en 2020 concernant le web, notamment la consolidation des deux principales plateformes numériques (ipu.org, le site web principal de l'UIP et le Nouveau Parline, la plateforme de données ouvertes), dont les liens et les interactions seront renforcés en dotant ces plateformes d'un hébergeur et d'un système de gestion de contenu communs.

Un autre projet important sera réalisé en 2020, à savoir la mise en place d'un système de gestion des contacts ou carnet d'adresses centralisé permettant à l'UIP de consolider les diverses listes de contacts du Secrétariat pour assurer une meilleure coordination et des communications mieux ciblées.

La seconde moitié de l'année marquant l'anniversaire de l'UIP (de janvier à juin 2020) verra se poursuivre la campagne parlementaire mondiale, qui prévoit l'envoi de communications aux alentours de dates clés telles que la Journée internationale des femmes (8 mars) et la Journée internationale du parlementarisme (30 juin). Le Secrétariat prendra également une part active à la publication du livre du 130^e anniversaire.

Le Secrétariat continuera à mettre à profit les Assemblées de l'UIP, tout particulièrement la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement, pour innover en matière de communication, notamment en produisant des contenus audio et vidéo numériques.

Outre ce qui précède, les résultats escomptés en 2020 incluent des outils visant à continuer de célébrer le 130^e anniversaire de l'UIP, la poursuite de la refonte du site web et des plateformes de réseaux sociaux, avec la hausse du trafic et de l'implication qu'elle suscitera, et l'accélération du passage de publications papier à du contenu éditorial numérisé et novateur, en accord avec la politique PaperSmart de l'Organisation.

Égalité homme-femme

La Division de la Communication de l'UIP continuera de veiller à ce que la parité hommes-femmes soit respectée dans les politiques, programmes et activités, et à ce que son contenu soit sensible au genre, dans le fond et dans la forme.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2018	1 026 200	0	1 026 200
Approuvées pour 2019	1 097 200	0	1 097 200
Approuvées pour 2020	1 052 200	0	1 052 200
• Salaires	752 000	0	752 000
• Services	192 000	0	192 000
• Voyages	10 000	0	10 000
• Matériel	98 000	0	98 000

Intégration des questions de genre et approche fondée sur les droits

Mesures permettant de réaliser les objectifs stratégiques

L'intégration de l'égalité des sexes et des droits de l'homme dans toutes les activités améliorera l'efficacité de l'UIP et lui permettra d'atteindre des objectifs clés. L'UIP a adopté une politique et une stratégie d'intégration du genre qu'elle continuera à mettre en œuvre, par la conception d'outils, l'organisation de formations et les réformes. Elle s'est aussi dotée d'une stratégie qui la guide dans l'application d'une approche fondée sur les droits et dont elle poursuivra la mise en œuvre. Elle accroîtra ainsi sa propre capacité et celle des parlements de promouvoir l'égalité des sexes et les droits de l'homme et de les faire respecter. Cette approche fait partie intégrante des *Principes communs en matière d'assistance aux parlements* dont l'UIP a fait la promotion et qu'elle observe.

Questions et défis en 2020

En 2020, l'UIP continuera d'appliquer le plan de travail prévu pour l'intégration du genre dans toutes ses activités et structures, lequel se fonde sur le document approuvé par les organes directeurs sur ce sujet. Elle appliquera aussi une approche fondée sur les droits de l'homme dans toutes ses activités.

La difficulté consistera à assurer la cohésion des deux démarches dans la pratique. L'accent sera mis surtout sur l'élaboration d'outils communs, l'acquisition par le personnel de nouveaux savoir-faire, la solidité des indicateurs et le suivi des programmes et des projets dans l'optique de l'égalité des sexes et des droits de l'homme.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2018	10 000	0	10 000
Approuvées pour 2019	10 000	0	10 000
Approuvées pour 2020	10 000	0	10 000
• Salaires	0	0	0
• Services	10 000	0	10 000
• Voyages	0	0	0
• Matériel	0	0	0

Un Secrétariat efficace et doté des ressources adéquates

Mesures permettant de réaliser les objectifs stratégiques

Le Secrétariat est déterminé à trouver auprès des Membres et des partenaires de l'UIP les ressources nécessaires à la mise en œuvre de sa Stratégie. Il encourage une planification, un suivi des prestations et une reddition des comptes systématiques. Il veille à promouvoir les règles et les normes parlementaires. Il s'attache à s'acquitter de ses fonctions avec efficacité, professionnalisme, transparence et dans un esprit de responsabilité. Il s'engage en faveur du bien-être de son personnel et pour que celui-ci puisse sans cesse progresser sur le plan professionnel.

Questions et défis en 2020

Les fonctions dévolues à la Division des Services administratifs touchent aux finances, à l'administration et à la gestion des ressources humaines. Son budget couvre aussi les dépenses liées à l'aménagement des bureaux, à l'amortissement des actifs, à la location de matériel, à l'équipement et aux fournitures liés à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). Avec la hausse des financements extrabudgétaires des programmes enregistrée ces dernières années, la rémunération des services administratifs a servi à financer les ressources humaines supplémentaires exigées par l'examen des contrats et la gestion des subventions.

La priorité sera donnée aux activités tendant à :

- assurer la sécurité du Siège de l'UIP en conformité avec les normes applicables aux organisations internationales dans le contexte actuel ;
- réviser le règlement du personnel et le système d'évaluation du personnel ;
- définir et proposer des opportunités de formation à l'intention du personnel, qui pourra ainsi améliorer sa performance ;
- identifier et mettre en œuvre des mesures qui améliorent le bien-être du personnel, qui travaille souvent sous pression, en particulier pendant les Assemblées ;
- maintenir une conformité totale avec les normes IPSAS.

La Division des Services administratifs continuera à rendre les services nécessaires au Sous-Comité des finances du Comité exécutif et veillera à améliorer constamment ses méthodes et systèmes de contrôle interne.

Égalité homme-femme

Le processus budgétaire exige de tous les responsables qu'ils définissent les questions de parité qui se posent dans leur division ou leur programme, afin d'intégrer la dimension de genre à toutes les activités.

Les problèmes d'équité entre les sexes relevés dans la Division des Services administratifs touchent au recrutement et à la formation. L'UIP a appliqué sa politique d'équité dans l'emploi avec une telle détermination que plus de la moitié des cadres du Secrétariat sont désormais des femmes. Le budget fournit des informations sur la composition du Secrétariat à la section 3.5.

La Division revoit sa politique de gestion des ressources humaines à intervalles réguliers pour veiller à ne pas désavantager les femmes.

L'UIP procédera en outre à un audit sur les questions de genre dans son environnement de travail et appliquera les recommandations issues de cet exercice.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2018	2 681 700	0	2 681 700
Approuvées pour 2019	2 658 900	0	2 658 900
Approuvées pour 2020	2 779 000	0	2 779 000
• Salaires	1 684 200	0	1 684 200
• Services	113 400	0	113 400
• Voyages	6 500	0	6 500
• Matériel	439 600	0	439 600
• Charges financières	33 300	0	33 300
• Amortissement	502 000	0	502 000

3.3 Provisions et subventions

Objectif général

Prévoir un financement suffisant pour honorer les engagements présents et futurs, conformément à une sage gestion des finances, et verser une subvention à l'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP) pour en assurer le fonctionnement.

Questions et défis en 2020

Les provisions et subventions doivent être calculées avec précision, selon une politique claire et approuvée.

L'UIP met de côté des fonds pour compenser les émissions de dioxyde de carbone produites par ses activités, surtout les déplacements professionnels. Le montant de cette contribution est actuellement établi par un logiciel de calcul en ligne, qui estime l'investissement nécessaire pour compenser les émissions produites par les déplacements signalés par le Secrétariat.

Une réserve a été créée pour les gros travaux de réparation sur le bâtiment du Siège de l'UIP. Cette réserve est employée pour couvrir le coût de l'amortissement des travaux nécessaires, à savoir la mise en place de doubles-vitrages et de protections des fenêtres du Siège. Au 1^{er} janvier 2019, cette réserve dégageait un solde de 425 000 CHF. Au fur et à mesure que la réserve s'épuisera, le Conseil directeur devra envisager de la reconstituer dans les années à venir.

La réserve pour créances douteuses est une provision destinée à absorber les pertes au cas où des Membres verraient leurs droits suspendus ou mettraient un terme à leur participation, et où leurs contributions, déjà comptabilisées comme recettes, ne seraient jamais encaissées. Selon l'expérience faite par le passé en matière de recouvrement, le montant de la dotation à cette réserve en 2020 a été fixé à 40 000 CHF.

L'UIP verse à l'ASGP une subvention annuelle dont le montant, calculé chaque année, doit suffire à pourvoir aux dépenses qui ne sont pas couvertes par d'autres sources. Le montant de la subvention a été relevé à 38 000 CHF en 2017-2018 pour permettre à l'ASGP de faire appel à des services supplémentaires d'interprétation et de traduction pour communiquer avec de nouveaux groupes linguistiques, et restera à ce niveau en 2020.

L'UIP est tenue par contrat d'assurer le paiement des pensions à 10 anciens employés du Secrétariat. La Caisse de prévoyance fermée a été intégrée aux comptes de l'UIP et ses réserves sont placées dans un fonds LPP flexible.

Égalité homme-femme

Les allocations budgétaires dont il est question ici n'ont pas d'incidence particulière sur les hommes ou les femmes. Du fait de la composition de l'ancien personnel de l'UIP, les destinataires des paiements effectués au titre des pensions par la Caisse de prévoyance résiduelle sont pour moitié des femmes et pour moitié des hommes.

Prévisions par type de dépenses comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2018	114 000	0	114 000
Approuvées pour 2019	106 000	0	106 000
Approuvées pour 2020	107 600	0	107 600

Prévisions pour 2020 par objectif suivant l'origine des fonds (CHF)

Objectif	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
1. Réserves statutaires et passif (net)	40 000	0	40 000
2. Subvention à l'ASGP	38 000	0	38 000
3. Compensation des émissions de carbone	29 600	0	29 600
> Total général	107 600	0	107 600

3.4 Dépenses d'équipement

Objectif général

Faire des dépenses d'équipement avisées qui augmentent la valeur de l'actif ou améliorent la productivité ou la qualité du travail tout en veillant à maintenir à un niveau supportable les charges qu'elles entraînent pour l'avenir.

Questions et défis en 2020

La refonte du site web de l'UIP et de la plate-forme de données ouvertes a pour l'essentiel été achevée et une nouvelle phase de développement dans des domaines spécifiques est prévue en 2019 et 2020. Les coûts qui ne sont pas couverts par des dons extérieurs seront capitalisés et amortis sur quatre ans.

Outre la mise en place du site web et les mises à jour régulières du matériel de bureau informatique et autre, aucune autre dépense d'équipement importante n'est prévue pour 2020.

Égalité homme-femme

Les effets des dépenses d'équipement proposées sur l'équité entre hommes et femmes sont impondérables.

Prévisions des dépenses d'équipement comparées aux chiffres des années précédentes (CHF)

	Budget ordinaire	Autres sources	Budget global
Finales pour 2018	550 000	0	550 000
Approuvées pour 2019	150 000	0	150 000
Approuvées pour 2020	150 000	0	150 000

Prévisions des dépenses d'équipement par catégorie et par année pour la période 2020-2022 (CHF)

Poste	2020	2021	2022
1. Remplacement d'ordinateurs	35 000	35 000	35 000
2. Mobilier	15 000	15 000	15 000
4. Réalisation du site internet	100 000	0	0
➤ Total général	150 000	50 000	50 000

3.5 Secrétariat

37. Le budget 2020 prévoit pour l'année une dotation en personnel de 45,8 postes équivalent temps plein. Le tableau ci-dessous indique la répartition des postes par orientation stratégique, objectif, catégorie et grade, ainsi que la proportion de postes actuellement occupés par des femmes.

Objectif stratégique ou catalyseur	Approuvé pour 2019	Projet de budget 2020							Total
		SG	Directeur	Grades de cadres				Services généraux	
				Grade 5	Grade 4	Grade 3	Grade 2		
Objectifs stratégiques									
1. Parlements plus forts	6,4		0,5	0,4	2	2	0,5	1	6,4
2. Égalité des sexes	3,1		0,5		0,6	1		1	3,1
3. Droits de l'homme	5				1	1,5	1	2	5,5
4. Consolidation de la paix	0,6			0,6	0,5			1	2,1
5. Dialogue & coopération interparlementaires	8,6		1		2	1,5	1,8	2,8	9,1
6. Jeunesse	0,9				0,4		0,5		0,9
7. Développement mondial	2				1	1			2
8. Relations internationales	3,1			1	1			1,1	3,1
Catalyseurs									
Gouvernance & contrôle	2	1						1	2
Visibilité & communication	4		1				2	1	4
Égalité des sexes & droits	0								0
Secrétariat efficace	6,8		1		1			5,6	7,6
Total	42,5	1	4	2	9,5	7	5,8	16,5	45,8
<i>Pourcentage de femmes</i>		0 %	75 %	50 %	47 %	71 %	48 %	82 %	65 %

38. Les grades sont déterminés par le régime commun de classement des emplois de l'ONU. En raison de la réorganisation opérée en 2005, certains postes sont occupés par des membres du personnel d'un grade supérieur au classement attribué à leur poste, mais leur nombre diminue avec le temps et la progression des plans de carrière. Les femmes occupent deux tiers des postes du Secrétariat et trois des quatre postes au grade de directeur sont actuellement occupés par des femmes.
39. Les ajustements annuels des traitements sont décidés par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). En 2017, la CFPI a mené une enquête sur le coût de la vie dont les conclusions préconisaient une indemnité de poste moins élevée pour le lieu d'affectation de Genève. Cependant, ces conclusions ont été contestées par l'ensemble des institutions de l'ONU à Genève. En mars 2018, le Comité exécutif a décidé que les indemnités de poste du personnel de l'UIP à Genève seraient maintenues à leur niveau équivalent de janvier 2018 afin que les salaires du personnel de l'UIP ne soient pas réduits. Une récente décision du Tribunal administratif de l'OIT a donné raison aux institutions ayant contesté les conclusions de l'enquête. Le budget 2020 des traitements du personnel du Secrétariat financé par des sources ordinaires s'élève à 6 028 800 CHF. Est également prévu pour les traitements du personnel affecté à des projets un crédit de 870 500 CHF qui proviendra d'autres sources.
40. Les prestations telles que la retraite et les allocations pour charges de famille et pour frais d'étude sont accordées au personnel conformément au régime commun des Nations Unies. D'autres, telles que les assurances maladie et accident sont définies de manière interne par l'UIP. Le budget ordinaire des prestations sociales touchant le personnel est de 1 954 200 CHF. À ce budget s'ajoute un montant de 282 000 CHF, qui correspond aux prestations sociales imputées aux budgets de projets financés par des contributions volontaires.

4. Tableau des contributions

Nom du pays	ONU 2019-2021	Proposition de barème pour 2020	
	%	%	CHF
Afghanistan	0,007 %	0,110 %	12 100
Afrique du Sud	0,272 %	0,420 %	46 000
Albanie	0,008 %	0,110 %	12 100
Algérie	0,138 %	0,270 %	29 600
Allemagne	6,090 %	6,220 %	681 700
Andorre	0,005 %	0,110 %	12 100
Angola	0,010 %	0,110 %	12 100
Arabie saoudite	1,172 %	1,380 %	151 200
Argentine	0,915 %	1,110 %	121 600
Arménie	0,007 %	0,110 %	12 100
Australie	2,210 %	2,440 %	267 400
Autriche	0,677 %	0,860 %	94 300
Azerbaïdjan	0,049 %	0,160 %	17 500
Bahreïn	0,050 %	0,160 %	17 500
Bangladesh	0,010 %	0,110 %	12 100
Bélarus	0,049 %	0,160 %	17 500
Belgique	0,821 %	1,010 %	110 700
Bénin	0,003 %	0,100 %	11 000
Bhoutan	0,001 %	0,100 %	11 000
Bolivie (État plurinational de)	0,016 %	0,120 %	13 200
Bosnie-Herzégovine	0,012 %	0,120 %	13 200
Botswana	0,014 %	0,120 %	13 200
Brésil	2,948 %	3,170 %	347 400
Bulgarie	0,046 %	0,160 %	17 500
Burkina Faso	0,003 %	0,100 %	11 000
Burundi	0,001 %	0,100 %	11 000
Cabo Verde	0,001 %	0,100 %	11 000
Cambodge	0,006 %	0,110 %	12 100
Cameroun	0,013 %	0,120 %	13 200
Canada	2,734 %	2,960 %	324 400
Chili	0,407 %	0,570 %	62 500
Chine	12,005 %	11,750 %	1 284 500
Chypre	0,036 %	0,150 %	16 400
Colombie	0,288 %	0,440 %	48 200
Comores	0,001 %	0,100 %	11 000
Congo	0,006 %	0,110 %	12 100
Costa Rica	0,062 %	0,180 %	19 700
Côte d'Ivoire	0,013 %	0,120 %	13 200
Croatie	0,077 %	0,200 %	21 900
Cuba	0,080 %	0,200 %	21 900
Danemark	0,554 %	0,730 %	80 000
Djibouti	0,001 %	0,100 %	11 000
Égypte	0,186 %	0,320 %	35 100
Émirats arabes unis	0,616 %	0,800 %	87 700
Équateur	0,080 %	0,200 %	21 900
Espagne	2,146 %	2,370 %	259 700
Estonie	0,039 %	0,150 %	16 400
Eswatini	0,002 %	0,100 %	11 000
Éthiopie	0,010 %	0,110 %	12 100
Fédération de Russie	2,405 %	2,630 %	288 200
Fidji	0,003 %	0,100 %	11 000
Finlande	0,421 %	0,580 %	63 600
France	4,427 %	4,620 %	506 300
Gabon	0,015 %	0,120 %	13 200
Gambie	0,001 %	0,100 %	11 000

Nom du pays	ONU 2019-2021	Proposition de barème pour 2020	
Géorgie	0,008 %	0,110 %	12 100
Ghana	0,015 %	0,120 %	13 200
Grèce	0,366 %	0,520 %	57 000
Guatemala	0,036 %	0,150 %	16 400
Guinée	0,003 %	0,100 %	11 000
Guinée équatoriale	0,016 %	0,120 %	13 200
Guinée-Bissau	0,001 %	0,100 %	11 000
Guyana	0,002 %	0,100 %	11 000
Haïti	0,003 %	0,100 %	11 000
Honduras	0,009 %	0,110 %	12 100
Hongrie	0,206 %	0,350 %	38 400
Îles Marshall	0,001 %	0,100 %	11 000
Inde	0,834 %	1,030 %	112 900
Indonésie	0,543 %	0,720 %	78 900
Iran (République islamique d')	0,398 %	0,560 %	61 400
Iraq	0,129 %	0,260 %	28 500
Irlande	0,371 %	0,530 %	58 100
Islande	0,028 %	0,140 %	15 300
Israël	0,490 %	0,660 %	72 300
Italie	3,307 %	3,530 %	386 900
Japon	8,564 %	8,560 %	938 100
Jordanie	0,021 %	0,130 %	14 200
Kazakhstan	0,178 %	0,310 %	34 000
Kenya	0,024 %	0,130 %	14 200
Kirghizistan	0,002 %	0,100 %	11 000
Koweït	0,252 %	0,400 %	43 800
Lesotho	0,001 %	0,100 %	11 000
Lettonie	0,047 %	0,160 %	17 500
Liban	0,047 %	0,160 %	17 500
Libye	0,030 %	0,140 %	15 300
Liechtenstein	0,009 %	0,110 %	12 100
Lituanie	0,071 %	0,190 %	20 800
Luxembourg	0,067 %	0,180 %	19 700
Macédoine du Nord	0,007 %	0,110 %	12 100
Madagascar	0,004 %	0,100 %	11 000
Malaisie	0,341 %	0,500 %	54 800
Malawi	0,002 %	0,100 %	11 000
Maldives	0,004 %	0,100 %	11 000
Mali	0,004 %	0,100 %	11 000
Malte	0,017 %	0,120 %	13 200
Maroc	0,055 %	0,170 %	18 600
Maurice	0,011 %	0,110 %	12 100
Mauritanie	0,002 %	0,100 %	11 000
Mexique	1,292 %	1,500 %	164 400
Micronésie (États fédérés de)	0,001 %	0,100 %	11 000
Monaco	0,011 %	0,110 %	12 100
Mongolie	0,005 %	0,110 %	12 100
Monténégro	0,004 %	0,100 %	11 000
Mozambique	0,004 %	0,100 %	11 000
Myanmar	0,010 %	0,110 %	12 100
Namibie	0,009 %	0,110 %	12 100
Népal	0,007 %	0,110 %	12 100
Nicaragua	0,005 %	0,110 %	12 100
Niger	0,002 %	0,100 %	11 000
Nigéria	0,250 %	0,390 %	42 700
Norvège	0,754 %	0,940 %	103 000
Nouvelle-Zélande	0,291 %	0,440 %	48 200
Oman	0,115 %	0,240 %	26 300

Nom du pays	ONU 2019-2021	Proposition de barème pour 2020	
Ouganda	0,008 %	0,110 %	12 100
Ouzbékistan	0,032 %	0,140 %	15 300
Pakistan	0,115 %	0,240 %	26 300
Palaos	0,001 %	0,100 %	11 000
Palestine		0,100 %	11 000
Panama	0,045 %	0,160 %	17 500
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,010 %	0,110 %	12 100
Paraguay	0,016 %	0,120 %	13 200
Pays-Bas	1,356 %	1,570 %	172 100
Pérou	0,152 %	0,280 %	30 700
Philippines	0,205 %	0,340 %	37 300
Pologne	0,802 %	0,990 %	108 500
Portugal	0,350 %	0,510 %	55 900
Qatar	0,282 %	0,430 %	47 100
République arabe syrienne	0,011 %	0,110 %	12 100
République centrafricaine	0,001 %	0,100 %	11 000
République de Corée	2,267 %	2,500 %	274 000
République de Moldova	0,003 %	0,100 %	11 000
République démocratique du Congo	0,010 %	0,110 %	12 100
République démocratique populaire lao	0,005 %	0,110 %	12 100
République dominicaine	0,053 %	0,170 %	18 600
République populaire démocratique de Corée	0,006 %	0,110 %	12 100
République tchèque	0,311 %	0,460 %	50 400
République-Unie de Tanzanie	0,010 %	0,110 %	12 100
Roumanie	0,198 %	0,340 %	37 300
Royaume-Uni	4,567 %	4,760 %	521 700
Rwanda	0,003 %	0,100 %	11 000
Sainte-Lucie	0,001 %	0,100 %	11 000
Saint-Marin	0,002 %	0,100 %	11 000
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001 %	0,100 %	11 000
Salvador	0,012 %	0,120 %	13 200
Samoa	0,001 %	0,100 %	11 000
Sao Tomé-et-Principe	0,001 %	0,100 %	11 000
Sénégal	0,007 %	0,110 %	12 100
Serbie	0,028 %	0,140 %	15 300
Seychelles	0,002 %	0,100 %	11 000
Sierra Leone	0,001 %	0,100 %	11 000
Singapour	0,485 %	0,650 %	71 200
Slovaquie	0,153 %	0,280 %	30 700
Slovénie	0,076 %	0,190 %	20 800
Somalie	0,001 %	0,100 %	11 000
Soudan	0,010 %	0,110 %	12 100
Soudan du Sud	0,006 %	0,110 %	12 100
Sri Lanka	0,044 %	0,160 %	17 500
Suède	0,906 %	1,100 %	120 600
Suisse	1,151 %	1,360 %	149 000
Suriname	0,005 %	0,110 %	12 100
Tadjikistan	0,004 %	0,100 %	11 000
Tchad	0,004 %	0,100 %	11 000
Thaïlande	0,307 %	0,460 %	50 400
Timor-Leste	0,002 %	0,100 %	11 000
Togo	0,002 %	0,100 %	11 000
Tonga	0,001 %	0,100 %	11 000
Trinité-et-Tobago	0,040 %	0,150 %	16 400
Tunisie	0,025 %	0,130 %	14 200
Turkménistan	0,033 %	0,140 %	15 300
Turquie	1,371 %	1,590 %	174 300
Tuvalu	0,001 %	0,100 %	11 000

Nom du pays	ONU 2019-2021	Proposition de barème pour 2020	
Ukraine	0,057 %	0,170 %	18 600
Uruguay	0,087 %	0,210 %	23 000
Vanuatu	0,001 %	0,100 %	11 000
Venezuela (République bolivarienne du)	0,728 %	0,910 %	99 700
Viet Nam	0,077 %	0,200 %	21 900
Yémen	0,010 %	0,110 %	12 100
Zambie	0,009 %	0,110 %	12 100
Zimbabwe	0,005 %	0,110 %	12 100

Membre ou membre associé	ONU 2019-2021	Proposition de barème pour 2020	
	%	%	CHF
Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants		0,020 %	2 200
Assemblée législative est-africaine		0,010 %	1 100
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe		0,040 %	4 400
Assemblée parlementaire de la Coopération économique de la mer Noire		0,030 %	3 300
Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine		0,010 %	1 100
Parlement andin		0,020 %	2 200
Parlement arabe		0,010 %	1 100
Parlement centraméricain		0,010 %	1 100
Parlement européen		0,060 %	6 600
Parlement de l'Amérique latine et des Caraïbes		0,020 %	2 200
Parlement de la CEDEAO		0,010 %	1 100
Parlement de la CEMAC		0,010 %	1 100
Total		100 %	10 959 200